

COMITE SYNDICAL

29 mars 2025 - 9H00

Procès-verbal

Les membres de Métropole Savoie, légalement convoqués en date du 17 mars 2025 par Thibaut Guigue, Président, se sont réunis le 29 mars 2025 à 9h00 à la salle polyvalente de Myans – Place de la Mairie.

Nombre de délégués : 184Nombre de délégués présents : 96

• Nombre de pouvoirs : 8

Votes: 104

GRAND LAC (20)

TITULAIRES (17)

COMMUNE	NOM	PRENOM
AIX-LES-BAINS	CARDE	Daniel
AIX-LES-BAINS	GIMENEZ	André
AIX-LES-BAINS	GUIGUE	Thibaut
CHANAZ	HUSSON	Yves
DRUMETTAZ CLARAFOND	BLANC	Damien
ENTRELACS	BRAISSAND	Jean-François
ENTRELACS	GIRARD	Serge
GRESY-SUR-AIX	MONBEIG	Corinne
GRESY-SUR-AIX	POURCHASSE	Patrick
LA BIOLLE	BADIN	Benoît
LE BOURGET DU LAC	MERCAT	Nicolas
MOUXY	PERSON	Armelle
RUFFIEUX	ROGNARD	Olivier
SAINT OFFENGE	PAPIN	Christophe
VIVIERS DU LAC	SCAPOLAN	Martine
VOGLANS	BERNON	Martine
VOGLANS	MERCIER	Yves

SUPPLEANTS (3)

COMMUNE	NOM	PRENOM
DRUMETTAZ CLARAFOND	SALOMON	Marie- Thérèse
VOGLANS	CONVERT	Jacques
VOGLANS	CAVALLO	Sandrine

POUVOIRS (1)

Détenteur du pouvoir	Pouvoir de
Olivier ROGNARD	Pierre-Yves PASQUALI

GRAND CHAMBERY (45)

TITULAIRES (39)

COMMUNE	NOM	PRENOM
BARBERAZ	MAUDUIT	François
BARBERAZ	BOIX-NEVEU	Arthur
BARBERAZ	MUGNIERY	Gilles
BARBY	PIERRETON	Christophe
BASSENS	CALLE	Jean
BASSENS	KARAOGLANIAN	Marc
CHALLES-LES-EAUX	JACQUIER	Jean-Yves
CHALLES-LES-EAUX	CICERO	Gilles
CHAMBERY	CARACO	Alain
CHAMBERY	DUNOD	Isabelle
CHAMBERY	BAABAA	Jimmy
CHAMBERY	BOUCHET	Daniel
CHAMBERY	NOBLECOURT	Martin
CHAMBERY	PAUCHET	Gaëtan
CHAMBERY	PLATEAUX	Claire
CHAMBERY	REPENTIN	Thierry
COGNIN	BELHAJ	Karim
COGNIN	MORAT	Franck
DOUCY-EN-BAUGES	DAMBUYANT	Bénédicte
JACOB-BELLECOMBETTE	FAIVRE	Catherine
LA MOTTE-SERVOLEX	PICQ	Bruno
LA MOTTE-SERVOLEX	BERTHOUD	Luc
LA MOTTE-SERVOLEX	CARENCO	Eric
LA MOTTE-SERVOLEX	GAGET	Alain
LA RAVOIRE	DOHRMANN	Emilie
LA RAVOIRE	GRILLOT	Fabien
LA RAVOIRE	GENNARO	Alexandre
LE NOYER	GAMEN	Philippe
SAINT CASSIN	GOUGOU	Jocelyne
SAINT-ALBAN-LEYSSE	DYEN	Michel
SAINT-ALBAN-LEYSSE	FAVRE	Daniel
SAINT-BALDOPH	HACHET	Valentin
SAINT-BALDOPH	ROMAGNOLI	Danielle
SAINT-JEAN-D'ARVEY	BERTHOMIER	Christian
SAINT-JEAN-D'ARVEY	MEROT	Thierry
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	CARLE	Albert
SONNAZ	ROCHAIX	Daniel
VIMINES	WOLFF	Corine

SUPPLEANTS (6)

COMMUNE	NOM	PRENOM
BARBERAZ	BERNARD	Jean-Claude
BARBY	JULLIEN	Vincent
CHAMBERY	CAMOZ	Michel
JACOB BELLECOMBETTE	FATIGA	Antoine
JACOB BELLECOMBETTE	MARMET	Olivier
SAINT FRANCOIS DE SALES	SIMON	Pierre

POUVOIRS (4)

Détenteur du pouvoir	Pouvoir de
François MAUDUIT	Patrick BASTIEN
Jean-Yves JACQUIER	Vincent MOREAU
Isabelle DUNOD	Marie BENEVISE
Franck MORAT	CASTAGNO Florence

CŒUR DE SAVOIE (31)

TITULAIRES (26)

COMMUNE	NOM	PRENOM
Apremont	FONTANA	Hélène
Chamousset	LOGEROT	Yannick
Châteauneuf	LEMAIRE	François
Chignin	RAVIER	Michel
Coise Saint Jean Pied Gauthier	BENETTI	Jean-Luc
Coise Saint Jean Pied Gauthier	BRET	Arlette
Cruet	DE BRUYNE	David
Fréterive	BUEVOZ	Eve
La Chapelle Blanche	DUPARC	Stéphane
La Table	CLARAZ	Jean- François
La Trinité	DUC	Jean- François
Laissaud	MONNET	Gilles
Les Mollettes	NICOLLE	Jean-Claude
Montmélian	CONAND	Anne
Montmélian	PAVILLET	Yves
Montmélian	SANTAIS	Béatrice
Myans	LAYDEVANT	Laurence
Myans	ROSSIGNOL	Bernard
Planaise	BENDOTTI	Romuald
Porte de Savoie	VILLAND	Franck
Presle	BERGER SABATTEL	Jean-Yves
Saint Jean de la Porte	COMBAZ	Alain
Saint Jean de la Porte	GRANGE	Michel
Saint Pierre d'Albigny	SAINT GERMAIN	Rémy
Saint Pierre d'Albigny	DELACHENAL	Bertrand
Valgelon - La Rochette	GACHET	Jacky

SUPPLEANTS (5)

COMMUNE	NOM	PRENOM
Châteauneuf	PEPIN	François
Hauteville	VIGUET-CARRIN	Sandrine
Les Mollettes	ROBERT	Christophe
Saint Pierre d'Albigny	POMA	Martine
Sainte Hélène du Lac	COUX	Emmanuel

POUVOIRS (3)

Détenteur du pouvoir	Pouvoir de
Rémy SAINT-GERMAIN	Fabienne PICHON DEGUILHEM
Jean-François CLARAZ	Jean-Claude MESTRALLET
Franck VILLAND	Jean-Jacques BAZIN

Ordre du jour

Vie du syndicat mixte (partie délibérative)

- Finances
 - > Approbation du compte de gestion 2024

 - > Affectation des résultats 2024
 - Participations financières 2025

 - > Fongibilité des crédits pour le budget 2025
- Ressources humaines
 - > Protection sociale complémentaire des agents
- Modification simplifiée n°2 du SCoT
 - Définition des modalités de concertation

Urbanisme – Aménagement du territoire

- Etude prospective « Métropole Savoie 2050 : les chemins des soutenabilités »
 - Connaître les enjeux, anticiper l'avenir : intervention de Mme Florence Marchon, Directrice du Pôle Alpin Risques Naturels
- Zéro Artificialisation Nette
 - ▶ Trajectoire adaptée au territoire Métropole Savoie : scénario « base de travail »

Informations diverses

Thibaut GUIGUE présente l'ordre du jour et procède à la désignation d'André GIMENEZ comme secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des comités syndicaux suivants :

- 29 novembre 2024
- 14 décembre 2024
- 01 février 2025
- 07 février 2025

1. Vie du syndicat

1.1. Compte de gestion 2024

Olivier ROGNARD mentionne que l'exercice 2024 est marqué par une réalisation à hauteur de 68% et expose les résultats suivants :

- Déficit de 205 371,05 € pour la section d'investissement
- Excédent de 67 620,06 € pour la section de fonctionnement

Le compte de gestion n'appelle aucune remarque, il est en phase avec le compte administratif.

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, **Thibaut GUIGUE** procède au vote.

Vote contre: 0 - Abstention: 0 - Vote pour: 104

Délibération n° CS01-29032025

1.2. Compte administratif 2024

Olivier ROGNARD énonce que le compte administratif reprend le résultat de clôture de l'exercice 2023 intégré du résultat de l'exercice 2024 et on arrive aux résultats de clôture suivants :

- Excédant de 26 910.86 € en section d'investissement
- Excédant de 156 063,04 € en section de fonctionnement

Thibaut GUIGUE quitte la salle.

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, **Olivier ROGNARD** procède au vote.

Vote contre: 0 - Abstention: 0 - Vote pour: 104

Délibération n° CS02-29032025

1.3. Affectation des résultats

Olivier ROGNARD propose de reporter, les deux sections étant positives, 156 063,04 € en recette de fonctionnement et 26 910,86 € en recette d'investissement.

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, **Thibaut GUIGUE** procède au vote.

Vote contre: 0 - Abstention: 0 - Vote pour: 104

Délibération n° CS03-29032025

1.4. Participations financières 2025

Olivier ROGNARD rappelle que la contribution des EPCI est constituée :

- D'UNE PART FIXE, fixée désormais à 2,26€ par habitant, et en prenant en compte la population DGF et non plus la participation INSEE ce qui amène à une cotisation de 619 183,50€.
- D'UNE PART VARIABLE, pour venir contrebalancer les dotations aux amortissements qui sont lourdes. Cette part variable s'élève à 37 099,10€.

Olivier ROGNARD ajoute que la part variable des EPCI est répartie de la façon suivante :

- 31,25% pour Grand Lac
- 54,18% pour Grand Chambéry
- 14,57% pour Cœur de Savoie

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, **Thibaut GUIGUE** procède au vote.

<u>Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 104</u> **Délibération n° CS04-29032025**

1.5. Vote du budget primitif 2025

Olivier ROGNARD rappelle que le PPI 2023-2026 a fait l'objet d'actualisations présentées en séance lors du débat d'orientations budgétaires (le 07 février 2025) :

- En matière d'investissement pour 2025 : 365 357€
- En matière de fonctionnement pour 2025 : 20 000€

Ce qui amène à 592 842€, ZFEm comprise.

Ces chiffres sont dans l'épure de ce qui a été présenté en DOB.

Olivier ROGNARD procède à la présentation du budget primitif 2025 en s'appuyant sur les données suivantes :

Code	Libellés	CA 2023	BP 2023 avec DM 1	BP 2024
011	Charges à caractère général	184 755,61 €	408 456,21 €	164 000,00 €
012	Charges de personnel	316 313,72 €	376 900,00 €	395 120,00 €
65	Autres charges de gestion courante	19 309,54 €	21 560,00 €	21 855,00 €
67	Charges Exceptionnelles	- €	- €	- €
68	Dotations aux provisions			
	Total dépenses réelles de fonctionnement	520 378,87 €	806 916,21 €	580 975,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	40 770,98 €
042	Opérations d'ordres entre section	108 152,36 €	108 200,00 €	121 000,00 €
	Total opérations d'ordres	108 152,36 €	108 200,00 €	161 770,98 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	628 531,23 €	915 116,21 €	<i>742 745,98</i> €
013	Atténuation de charges	7 953,54 €	8 000,00 €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions, participations	516 905,46 €	728 723,00 €	607 603,00 €
75	Autres produits de gestion courante	120,57 €		- €
77	Produits exceptionnels	20 245,43 €	- €	- €
	Total Recettes de fonctionnement réelles	545 225,00 €	736 723,00 €	607 603,00 €
042	Opérations d'ordres entre section	39 160,51 €	15 504,51 €	46 700,00 €
002	Excédents antérieurs reportés	132 588,70 €	132 588,70 €	88 442,98 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	716 974,21 €	884 816,21 €	<i>742 745,98</i> €

Codes	Libellés	CA 2024	BP 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	266 012,04 €	409 201,49 €	366 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 685,78 €	4 000,00 €	9 000,00 €
	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
45	Opération compte de tiers -ZFE	185 812,80 €	300 000,00 €	284 000,00 €
	Total dépenses réelles d'investissement	454 510,62 €	713 201,49 €	659 000,00 €
13	Reprise sur subvention équipement			
001	Déficit investissement reporté	- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre entre sections	45 860,50 €	46 700,00 €	27 360,50 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 371,12 €	759 901,49 €	686 360,50 €
10	FCTVA + excédent fonctionnement capitalisé	7 518,24 €	7 500,00 €	13 620,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	114 000,00 €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €
45	Comptabilité distincte rattachée (Op. ZFEm)	173 212,00 €	358 348,60 €	410 104,00 €
	Total recettes réelles d'investissement	180 730,24 €	365 848,60 €	537 724,00 €
21	Virement de la section Fonctionnement	- €	40 770,98 €	68 901,46 €
40	Opérations d'ordre entre sections	114 269,83 €	121 000,00 €	136 000,00 €
001	Solde d'investissement reporté	232 281,91 €	232 281,91 €	26 910,86 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	527 281,98 €	759 901,49 €	769 536,32 €

Thibaut GUIGUE précise que le budget présenté ne prend pas en compte l'achat de nouveaux locaux en raison d'une visibilité peu suffisante.

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, Thibaut GUIGUE procède au vote.

Vote contre: 0 - Abstention: 0 - Vote pour: 104

Délibération n° CS05-29032025

1.6. Fongibilité des crédits pour le budget 2025

Olivier ROGNARD rappelle que la fongibilité des crédits correspond à une autorisation de mouvements

de crédits entre chapitres, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Cette possibilité permet d'éviter des délibérations de décisions modificatives.

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, **Thibaut GUIGUE** procède au vote.

<u>Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 104</u> **Délibération n° CS06-29032025**

1.7. Protection sociale complémentaire des agents

Thibaut GUIGUE rappelle que Métropole Savoie répond déjà à l'obligation de participation minimale des employeurs territoriaux au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire avec une participation à la complémentaire santé qui correspond au minimum imposé de 15 euros par agent. Il est proposé de mandater le centre de gestion afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, **Thibaut GUIGUE** procède au vote.

Vote contre: 0 - Abstention: 0 - Vote pour: 104

Délibération n° CS07-29032025

1.8. Définition des modalités de concertation de la modification simplifiée n°2 du SCoT

Emmanuelle BLANCHET rappelle que la modification simplifiée n°2 du SCoT vise à intégrer les objectifs de réduction de la consommation foncière à 2031 introduits par la loi » Climat et résilience ».

Les modalités de concertation suivantes sont proposées :

- Mise à disposition du dossier relatif à la modification simplifiée sur le site internet et au siège de Métropole Savoie
- Organisation de réunions publiques :
 - En format webinaire / visio conférence
 - En présentiel sur le territoire de Métropole Savoie

Les dates de ces évènements seront communiquées par le site internet et les réseaux sociaux de Métropole Savoie, les sites internet des EPCI membres de Métropole Savoie et par voie de presse.

• Le public pourra faire parvenir ses contributions, par courrier à l'adresse postale de Métropole Savoie ou par mail.

Suite à une question Emmanuelle BLANCHET répond que la concertation aura lieu entre avril et juin et que la mise à disposition du public aura lieu en octobre.

Isabelle DUNOD demande quel sera le contenu du dossier de concertation.

Emmanuelle BLANCHET répond que le niveau de détail du dossier sera celui qui est présenté en Comité Syndical. Par ailleurs, des informations sur le contexte de cette modification seront également exposées, notamment sur les nouvelles exigences introduites par la loi Climat & Résilience et sur les enjeux de prise en compte des sols.

Après avoir invité les délégués à formuler des questions ou des remarques, **Thibaut GUIGUE** procède au vote.

<u>Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 104</u>

Délibération n° CS08-29032025

2. Urbanisme – aménagement du territoire

2.1. Trajectoire adaptée au territoire Métropole Savoie : scénario « base de travail »

Emmanuelle BLANCHET rappelle la trajectoire de sobriété foncière engagée sur le territoire de Métropole Savoie.

Sur la période de référence (2011-2021), la consommation foncière dédiée à l'habitat représente les deux tiers de la consommation foncière du territoire et s'est réduite de 34% par rapport à la décennie précédente avec des nuances en fonction des niveaux d'armature territoriale du SCoT. Cet élément permet d'avoir un éclairage sur la notion de densité de logement qui est de 43 logements à l'hectare sur le territoire. Pour le cœur d'axe, la densité est nettement plus importante, de 86 logements / ha alors que pour rappel, le SCoT en vigueur fixe un objectif 40 logements/ha.

Thibaut GUIGUE mentionne que cet indicateur correspond à l'état d'esprit de ce qui est présenté depuis le début. Un certain nombre de communes sont déjà engagées vers la trajectoire de réduction de la consommation foncière et participent à des programmes comme Petite Ville de Demain.

Emmanuelle BLANCHET ajoute que l'enveloppe foncière dédiée au territoire pour 2021-2031, en application de l'objectif de réduction de 54.5% de Climat-Résilience, est de 326 ha au lieu des 330 ha présentés précédemment. Cet ajustement est lié à l'actualisation des données de l'Occupation du Sol 2022.

Le cadre de travail est celui du SCoT approuvé en 2020 auquel s'ajoute la mutualisation des parcs d'activités économiques, la mutualisation des principaux projets de mobilité autour du déploiement du RER métropolitain. Par ailleurs, trois leviers de sobriété foncière sont également pris en compte pour agir sur le volet habitat.

L'idée est de poursuivre les efforts du territoire de manière mesurée et adaptée au territoire.

Si on repart de l'enveloppe de 326 ha la répartition des ha se fait de la façon suivante : 287 ha dédiés au développement résidentiel et 39 ha dédiés aux activités économiques.

Emmanuelle BLANCHET présente le scénario base de travail. Il est proposé d'augmenter l'objectif de densité de logements dans les communes « cœur d'axe » à 55 logements / ha. Pour ce qui est de la densification, en considérant les différents débats, il est proposé de passer à 70% dans les communes « Cœur d'Axe ». Ce chiffre ne bougerait pas dans les communes « appui ». Il est proposé de fixer, pour les communes rurales et les communes « pôle », un objectif chiffré de logements à produire dans ces enveloppes en densification respectivement de 20% et 35%.

Le besoin foncier pour répondre au projet dans le SCoT en vigueur est de 509 ha. La proposition issue du scénario « base de travail » aboutit à un besoin de 307 ha.

Dans les communes « cœur d'axe » et « appui », l'estimation du besoin foncier est la résultante des objectifs de densité et de densification. Elle est présentée en séance pour la bonne compréhension de l'enveloppe globale estimée à 307 ha. Néanmoins, comme dans le SCoT en vigueur, ces chiffres ne seront pas mentionnés, donc non opposables.

En synthèse, la trajectoire présentée vise une réduction de 50% par rapport à la période précédente et non 54,5%. Il est considéré que cette trajectoire de réduction est cohérente avec la loi, considérant la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols ».

Alexandre GENNARO mentionne que ces projections sont en adéquation avec la loi ZAN et non pas avec la loi SRU. Des programmes à 55 logements par ha conduisent à l'augmentation des contentieux et une désapprobation de la population des politiques de densification. Sur la commune de La Ravoire, il faudrait consommer 30 ha pour répondre aux obligations de production de logements sociaux.

Thibaut GUIGUE partage cette analyse. Toutefois, la question se règle à l'échelle des documents d'urbanisme locaux. Par ailleurs, dans le cadre d'une modification simplifiée, il n'est pas possible de bouleverser les équilibres du document.

Nicolas MERCAT mentionne que l'objectif de 55 logements/hectare est très facile à atteindre même avec un taux de logements sociaux élevés. Dans la pratique, les contentieux sont surtout au niveau des extensions. Trois éléments permettent la densité :

- La question des parkings : pouvoir mutualiser le stationnement
- S'appuyer sur les maisons de ville et de village qui offrent une densité importante
- Revoir les règles des documents d'urbanisme locaux, particulièrement en matière de stationnement et de prospect

Isabelle DUNOD remercie Métropole Savoie pour les approfondissements présentés. Au niveau du cœur d'axe, les densités constatées sont largement au-dessus des 40 logements/ha. D'après les données de Grand Chambéry, là où cela diffère, c'est au niveau des communes appui et des communes rurales. Il est important de se mettre d'accord sur le calcul des densités et que tout le monde soit au fait de la marche à franchir.

Thibaut GUIGUE ajoute que les chiffres présentés laissent la possibilité aux PLU(i) de conduire leurs politiques publiques d'aménagement. Par ailleurs, les données de Grand Chambéry sont complémentaires de celles présentées par Métropole Savoie mais ne s'opposent pas.

Christophe PIERRETON demande comment se lisent les objectifs de densité, notamment l'objectif de 55 logements/ha et les fourchettes de densité.

Thibaut GUIGUE ajoute que c'est une moyenne opposable aux documents d'urbanismes. Les communes sont libres d'aller au-delà. Le rapport de compatibilité s'apprécie selon la fourchette basse et non la fourchette haute.

Gilles CICERO mentionne que 360 ha vont être consommés d'ici 2031, ce qui met en danger la sécurité alimentaire. L'impact est réduit mais il va continuer.

Thibaut GUIGUE ajoute que cela entre en lien avec l'étude sur les soutenabilités en cours. Le SCoT vise à fixer des grandes orientations.

Michel DYEN demande le résultat de la moyenne entre le consommé et le consommable, c'est-à-dire disposer également de la densité moyenne pondérée en tenant compte des objectifs de production de logements de chaque niveau d'armature. Il mentionne que les stationnements devraient être pensés de façon à ce qu'ils ne consomment pas de foncier, ou qu'ils soient réversibles ou mutables. Concernant la question du logement social, le calcul de l'Etat n'est pas en phase avec les calculs réalisés par la collectivité. La proposition de Métropole Savoie en termes de densité moyenne à atteindre est appropriée.

Thibaut GUIGUE ajoute que la question de la loi SRU est un des angles morts de la loi « Climat et Résilience ».

Franck VILLAND ajoute que sur la commune de Porte-de-Savoie, il existait un projet de méthaniseur sur 2.2 ha, quid du calcul de la consommation foncière ? Ce type de projet ne devrait-il pas être intégré comme un projet d'intérêt général ?

Guillaume DERONZIER, ajoute que seront décomptés de la consommation foncière les ENR produites à partir de la création d'un bâti. Les parcs photovoltaïques aux sols ne seront pas décomptés dans la consommation foncière sur la période 2021-2031. Concernant la période 2031-2050, ils pourront ne pas être décomptés s'ils respectent certaines conditions.

Thibaut GUIGUE ajoute que certaines collectivités vont supporter des projets d'intérêt général que d'autres ne supporterons pas. Le risque est que les communes refusent les projets d'intérêt général au profit des projets communaux.

Franck VILLAND propose que les zones d'accélération de production d'énergie renouvelable d'intérêt général puissent être mutualisées à l'échelle de Métropole Savoie.

Thibaut GUIGUE répond que la question de leur mutualisation fera l'objet de discussions.

Daniel BOUCHET demande des précisions sur l'appréciation de la consommation des surfaces et partage la nécessité d'une ingénierie publique, notamment pour le passage de l'arithmétique à l'échelle du projet et pour travailler sur l'acceptabilité de la densité / densification.

Thibaut GUIGUE partage le besoin d'ingénierie.

Emmanuelle BLANCHET répond que la consommation d'espaces ne colle pas au parcellaire. Elle prend en compte l'emprise de la construction et une « zone tampon » autour. Pour les 360 ha projetés à 2031, il s'agit de la consommation foncière en extension. Toutes les dents creuses non bâties et qui seront construites, ne seront pas intégrées dans la consommation foncière en extension.

Armelle PERSON demande si ces calculs vont être remis en question en cas d'assouplissement de la loi ZAN.

Thibaut GUIGUE ajoute que la PPL Trace n'a aucune chance d'être adoptée à l'assemblée nationale à court terme. Si la loi évolue, les documents pourront évoluer en fonction de la loi.

André GIMENEZ mentionne qu'il est important de prendre en compte le nombre d'habitants par logement au-delà de l'indicateur de densité. Le nombre d'habitants arrivant dans un quartier a un impact différent sur les réseaux ou sur l'acceptabilité de la population s'il s'agit d'un programme de 114 studios ou de 114 logements visant à accueillir des familles.

Thibaut GUIGUE ajoute que les OAP gagneraient à combiner des surfaces de plancher au nombre de logements prévus.

2.2. Etude prospective « Métropole Savoie 2050 : les chemins des soutenabilités » : connaître les enjeux, anticiper l'avenir

Régis DICK présente l'état d'avancement de l'étude soutenabilités. Il est rappelé que la phase de diagnostic est terminée. Pour rappel, cette phase était enrichie par :

- Des ateliers réalisés lors du Comité Syndical du mois de juin
- Des réunions thématiques
- Un séminaire composé d'une table ronde et d'ateliers

Connaître les enjeux, anticiper l'avenir : intervention de Mme Florence Marchon, Directrice du Pôle Alpin Risques Naturels

Florence MARCHON présente le PARN, qui est une structure associative. Le cœur de la mission du PARN est d'apporter de la connaissance scientifique aux territoires. Son financement provient des deux régions du massif, le FNADT et des fonds européens.

1. Tendances actuelles

Dans le cadre du changement climatique et de l'accélération des phénomènes, peu de données sont disponibles, par conséquent la connaissance scientifique prend aujourd'hui une autre dimension.

Le territoire métropolitain se réchauffe, et particulièrement le territoire des Alpes, avec une sensibilité plus forte au printemps et à l'été. Ce phénomène va s'accentuer davantage. L'hétérogénéité des territoires de montagne complexifie la production des données scientifiques.

La tendance entre 1900 et 2022 est de +2°C dans les Alpes avec des précipitations qui augmentent en hiver et diminuent en moyenne en été.

2. Des impacts systémiques

Quand on parle de risque, la donnée aléa est croisée avec la question de l'exposition, de la vulnérabilité. Les impacts du réchauffement climatique sont systémiques : recul de l'enneigement, recul du nombre des jours de gel, impacts sur l'homme, ...

Quelques projections:

- -25% de neige sous 1500 m
- Plus de trois semaines de risques d'incendie
- Montée des températures sur une période de l'année
- Diminution des quantités d'eau

3. Les impacts sur les aléas naturels

Aujourd'hui, il existe différents niveaux d'impacts au niveau des aléas. Le cumul des aléas accroit la vulnérabilité des territoires et des habitants.

Les aléas de références risquent d'évoluer (comme la crue centennale). Les scientifiques s'interrogent sur les paramètres de référencement au regard de leur capacité à structurer un cadre de référence.

Le réchauffement climatique a également un impact sur les avalanches :

- Diminution de la taille et du nombre d'avalanches
- Des avalanches caractérisées par de la neige plus humide
- Augmentation en intensité des grosses avalanches

Les variabilités temporelles et spatiales rendent difficiles la compilation des données. Les données liées aux risques d'origine glacière et périglaciaire sont de plus en plus fines et exhaustives par rapport à d'autres domaines.

Concernant la question des crues torrentielles, il est possible de constater sur l'échelle d'une année l'intensification des pluies et l'augmentation des matériaux qui descendent de façon gravitaire. Il existe un niveau d'incertitude important concernant les crues torrentielles. Les paramètres sont avérés mais scientifiquement, il n'y a pas assez d'éléments, la zone d'incertitude reste majeure.

La question des mouvements de terrains (avec les éboulements et les chutes de blocs) est facilement identifiable par les citoyens. Il existe également beaucoup d'incertitude sur cette thématique.

Concernant les feux de forêts, ils sont caractérisés par une fréquence accrue, une progression vers le Nord du Massif Alpin et au-delà. Par exemple, la question des feux de forêt est également présente dans les Vosges. Les forêts ont des fonctions différentes,

Ainsi, il existe encore une zone d'incertitude, plus ou moins importante en fonction des différents domaines.

La notion du risque conduit à croiser la connaissance des aléas avec la notion de vulnérabilités. La gestion des aléas sous-entend la gouvernance du risque.

4. Les impacts sociaux économiques

Les éléments présentés ont des impacts sociaux-économiques : maintien des infrastructures touristiques et des voies d'accès. Un autre point important est la sinistralité des communes : comment s'assurer au regard des risques naturels ?

5. Stratégie d'adaptation

Une stratégie d'adaptation repose sur les 4 piliers suivants :

- Gestion d'évènements
- Le retour à la « normale »
- Les retours d'expériences
- La prévention

Toutefois, le retour à la normale est-il toujours la bonne solution ? Parfois, il existe des cas dans lesquels le retour à la normale n'a pas de sens. Par exemple, des hameaux ne seront plus accessibles car le maintien des voies de circulation ne sera plus tenable.

La gestion intégrée des risques naturels signifie que les risques sont abordés de façon systémique. La culture du risque nécessite la mise en place d'une ingénierie publique. Le PARN intervient en appui aux collectivités pour qu'elles puissent bénéficier de financements FEDER, et pour la mise en place de stratégies pluriannuelles (d'investissement et d'optimisation de la gestion et de la culture du risque). Dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique (PACC), la nécessité de gestion intégrée des risques naturels va être réaffirmée.

La mise en œuvre d'une mauvaise stratégie d'adaptation (en ne considérant pas l'ensemble des paramètres) du territoire risque d'entrainer des effets négatifs.

6. Synthèse

Les impacts observés sont de nature systémique, avec des effets composés et en cascade. Ces dynamiques nécessitent la mise en œuvre d'une approche globale.

Le massif alpin est confronté à des enjeux spécifiques :

- Risques émergents (ROGP, incendie)
- Accessibilité (JO 2030) et habitabilité
- Risques et tourisme

Dans ce contexte, une révision des aléas de référence apparaît indispensable. Cette révision doit s'accompagner d'un renforcement des dispositifs de gestion de crise et post-crise.

Temps d'échanges

Antoine FATIGA souligne que la question de la santé est importante face au réchauffement climatique. Le taux de mortalité est de 1000 décès par an sur le territoire de la Savoie dû à la pollution (d'après Santé Publique France). La gestion des mobilités est un levier important du ralentissement du réchauffement climatique. Il souligne le manque de financement pour faire face à ce problème alors que l'inaction climatique coûtera nettement plus cher que de ne rien faire.

Florence MARCHON ajoute qu'au niveau des COP régionales et départementales, il existe des enjeux de planification de financement dont des lignes financières à produire pour les programmes européens post 2027.

Isabelle DUNOD mentionne que les aléas de références sur lesquels sont basés les PPR depuis des décennies vont être révisés. Il n'existe plus de modèle et de certitude, ce qui aura une incidence en matière d'urbanisme. Il est nécessaire de croiser la question des risques et de l'économie de l'espace.

Florence MARCHON ajoute qu'il existe un intérêt à valoriser la mémoire du risque.

Jean-Yves BERGER mentionne que les forêts sont malades. Auparavant elles apparaissaient comme une ressource, désormais il s'agit davantage d'une charge. Il partage son inquiétude pour les ressources en eau de la commune. De plus, les citoyens ne sont pas toujours responsables.

Florence MARCHON ajoute que sur la pratique de la montagne, des politiques publiques fermes sont nécessaires, même si cela n'est pas évident à mettre en œuvre.

Thibaut GUIGUE demande comment gérer les compétences juridiques des collectivités à l'égard de cette nécessité de gestion intégrée ? Comment les documents d'urbanisme peuvent jouer un rôle dans la gestion intégrée des risques ?

Florence MARCHON mentionne que sur la responsabilité, il existe un vrai retard au niveau parlementaire. Sur le PLUi de Grenoble Alpes Métropole, une OAP bioclimatique a été créée. Aujourd'hui, une réflexion est en cours pour la création d'une OAP risque résilience. Cette échelle semble pertinente en termes de stratégie de planification.

Thierry MEROT ajoute que sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey, une assurance refuse d'assurer les nouvelles maisons pour raison de sécheresse et de raison climatique. Le déficit d'assurance est un enjeu important.

Florence MARCHON répond que la Caisse Centrale de Réassurance a pour objectif de pallier à cette posture de certaines assurances.

Un élu de la commune de Challes-les-Eaux mentionne que la commune de Challes-les-Eaux cumule de nombreux risques (incendie, érosion, éboulement, inondation). Ces risques affectent la biodiversité, l'agriculture et les modes de vie. Il demeure complexe d'articuler l'effet systémique des risques avec les documents d'urbanisme.

Éric CARENCO ajoute que concernant l'information du public, un enjeu de compréhension subsiste. Il partage que le nettoyage des forêts est fondamental dans les préventions des risques d'incendie.

Florence MARCHON répond qu'un des objectifs validés par la commission permanente du massif est d'intégrer la jeunesse. La question de la culture partagée est importante.

Nicolas MERCAT mentionne que les épisodes de précipitation estivales sont des risques qui étaient méconnus auparavant. Il serait intéressant de diffuser l'étude sur la qualité des sols réalisée par Métropole Savoie, notamment sur le volet capacité d'absorbation de l'eau pour mieux prévenir ces précipitations estivales.

Un délégué demande comment le territoire peut accueillir les populations qui vont subir des grandes hausses de températures ?

Florence MARCHON répond que des zones mondiales vont être inhabitables à terme.

Régis DICK présente le hackathon organisé du 16 et 17 avril 2025 et invite les élus à s'inscrire.

Informations diverses

Affichage du calendrier des instances.

André GIMENEZ

Secrétaire de séance



COMITÉ SYNDICAL





ACCUEIL

Par Monsieur Jean-Pierre Guillaud Maire de Myans

PRÉAMBULE

Désignation d'une / d'un secrétaire de séance Approbation des PV

ORDRE DU JOUR

Vie du Syndicat

Finances

Ressources humaines: protection sociale complémentaire

Modification simplifiée n°2 du SCoT : définition des modalités de concertation

Urbanisme – Aménagement du territoire

Etude prospective « Métropole Savoie 2050 : les chemins des soutenabilités » : intervention de Madame Florence Marchon, Directrice du Pôle Alpin Risques Naturels

Zéro Artificialisation Nette : orientations du scénario « base de travail »



VIE DU SYNDICAT

FINANCES

Approbation du compte de gestion 2024

Approbation du compte administratif 2024

Affectation des résultats 2024

Participations financières 2025

Vote du **budget 2025**

Fongibilité des crédits pour le budget 2025



Finances - exécution de l'exercice 2024

Compte de gestion 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

03900 - SYNDMC METROPOLE SAVOIE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	759 901,49	742 745,98	1 502 647,47		
Titres de recette émis (b)	295 000,07	706 772,56	1 001 772,63		
Réductions de titres (c)					
Recettes nettes (d = b - c)	295 000,07	706 772,56	1 001 772,63		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	759 901,49	742 745,98	1 502 647,47		
Mandats émis (f)	500 371,12	652 129,45	1 152 500,57		
Annulations de mandats (g)		12 976,95	12 976,95		
Dépenses nettes (h = f - g)	500 371,12	639 152,50	1 139 523,62		
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		67 620,06			
(h - d) Déficit	205 371,05		137 750,99		

Exercice 2024

Résultats d'exécution du budget principal

03900 - SYNDMC METROPOLE SAVOIE Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	232 281,91		-205 371,05		26 910,86
Fonctionnement	88 442,98		67 620,06		156 063,04
TOTAL I	320 724,89		-137 750,99		182 973,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	320 724,89		-137 750,99		182 973,90

Approbation du compte de gestion 2024

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- APPROUVER le compte de gestion 2024;
- SE PRONONCER favorablement sur le fait que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Finances - exécution de l'exercice 2024

Compte administratif 2024

▶ Le résultat de clôture de l'exercice 2023 était de :

• Investissement : excédent de 232 281.91 €

• Fonctionnement : excédent de 88 442.98 €

▶ Le résultat de l'exercice 2024 est de :

Investissement: déficit de - 205 371.05 €

• Fonctionnement : excédent de 67 620.06 €

▶ Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de :

• Investissement : excédent de 26 910.86 €

• Fonctionnement: excédent de 156 063.04 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 182 973.90 €.

Le compte administratif 2024 est conforme au compte de gestion 2024.

Finances – exécution de l'exercice 2024

Compte administratif 2024

Le Président ayant quitté la salle,

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

• APPROUVER le compte administratif 2024

Finances – exécution de l'exercice 2024

Affectation du résultat

Au regard des résultats du compte administratif, il est proposé d'affecter le **résultat** ainsi qu'il suit :

Fonctionnement en recettes au compte R002 156 063.04 €

Investissement en recettes au compte R001 26 910.86 €

Finances – exécution de l'exercice 2024

Affectation du résultat



Il est proposé au comité syndical de :

• AFFECTER les résultats 2024 comme suit :

Investissement en recettes au compte R001 26 910.86 € Fonctionnement en recettes au compte R002 156 063.04 €

Budget 2025

Participation des EPCI 2025

▶ Part fixe

Pop DGF Cotisation 2025 -Part 2,26/hab 2024 pop % **Grand Lac** 85 626 31,25% 193 514,76 **Grand Chambéry** 148 435 54,18% 335 463,10 Cœur de Savoie 39 914 14,57% 90 205,64 619 183,50 **TOTAL** 273 975 100%

▶ Part variable

	Pop DGF 2024	Part pop %	Part variable 2025
Grand Lac	85 626	31,25%	11 571.71
Grand Chambéry	148 435	54,18%	20 089.18
Cœur de Savoie	39 914	14,57%	5 438.22
TOTAL	273 975	100%	37 099.10

Budget 2025

Participation des EPCI – part variable 2025

Part variable : 37 099,10 €

Part variable 2025 « partie ferme » : 32 165 €

	Pop DGF 2024	Part pop %	Part variable "ferme"
Grand Lac	85 626	31,25%	10 052,60
Grand Chambéry	148 435	54,18%	17 426,45
Cœur de Savoie	39 914	14,57%	4 685,95
TOTAL	273 975	100%	32 165,00

Part variable « partie estimée » : 4 934 € actualisée en fin d'année 2025

	Pop DGF 2024	Part pop %	Part variable "estimée"
Grand Lac	85 626	31,25%	1 542,07
Grand Chambéry	148 435	54,18%	2 673,21
Cœur de Savoie	39 914	14,57%	718,82
TOTAL	273 975	100%	4 934,10

29 mars 2025

Rappel fonctionnement - part

variable

Une partie « ferme » calculée

sur la dotation aux

amortissements figée à

Une partie « estimée »

l'amortissement prorata

temporis 2025

l'issue de l'exercice 2024.

calculée sur la dotation aux

amortissements estimée sur

Participation des EPCI 2025

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- APPROUVER le montant de participation financière 2025 à 2.26 € par habitant sur la base de la population DGF 2024;
- APPROUVER le montant de la part variable estimée à 37 099.10 € répartie entre les 3 EPCI, dont une part ferme de 32 165 €.

Plan pluriannuel d'investissement 2023-2026

Actualisation

en €TTC	2023	2024	2025	2026
Observatoire du SCoT	10 000	15 000	5 000	3 000
Evaluation du SCoT			10 000	5 000
Outil OcS-MS	0	25 000	5 000	5 000
Anticiper le ZAN	22 000	97 974	82 644	15 000
Enjeu transition énergétique	21 180	15 000	15 000	0
Mobilité - Etude TER cadencé (part MS + AMO)	6 360	45 055	27 713	
Révision du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique		10 000	57 000	40 000
Déclinaison du Schéma Régional des Carrières	0	0	7 500	0
Graphisme, communication, pédagogie, publication	12 000	10 000	7 500	5 000
Etude sur la soutenabilité du territoire à partir de scénarios	0	37 550	138 000	110 000
Appui juridique procédures SCoT	5 000	15 000	10 000	8 000
total Investissement	76 540	270 579	365 357	191 000

Plan pluriannuel de fonctionnement 2023-2026

Actualisation en matière d'études

en €TTC	2023	2024	2025	2026
Inventaire ZAE	5 000			
Mobilité - Enquête mobilité EMC ²	116 950	22 000		
Appui juridique fonctionnement SM	10 000	10 000	10 000	10 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication	10 000	10 000	10 000	10 000
total Fonctionnement	141 950	42 000	20 000	20 000

Vision globale du PPIF 2023-2026

en €TTC	2023	2024	2025	2026
TOTAL hors ZFEm	218 490	312 579	385 357	211 000
ZFEm / opération compte de tiers	59 000	216 831	307 485	0
TOTAL GLOBAL	277 490	529 410	692 842	211 000

Budget primitif 2025

Budget primitif 2025

> Fonctionnement

Code	Libellés	CA 2024	BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	134 581,51 €	164 000,00 €	147 650,00 €
012	Charges de personnel	367 378,51 €	395 120,00 €	450 193,00 €
65	Autres charges de gestion courante	22 922,65 €	21 855,00 €	216 615,00 €
67	Charges Exceptionnelles	- €	- €	
68	Dotations aux provisions			
	Total dépenses réelles de fonctionnement	524 882,67 €	580 975,00 €	814 458,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	40 770,98 €	68 901,46 €
042	Opérations d'ordres entre section	114 269,83 €	121 000,00 €	136 000,00 €
	Total opérations d'ordres	114 269,83 €	161 770,98 €	204 901,46 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	639 152,50 €	742 745,98 €	1 019 359,46 €
013	Atténuation de charges	5 302,90 €	- €	1 600,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions, participations	655 607,82 €	607 603,00 €	834 335,92 €
75	Autres produits de gestion courante	1,34 €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
	Total Recettes de fonctionnement réelles	660 912,06 €	607 603,00 €	835 935,92 €
042	Opérations d'ordres entre section	45 860,50 €	46 700,00 €	27 360,50 €
	Total opérations d'ordres			
002	Excédents antérieurs reportés	88 442,98 €	88 442,98 €	156 063,04 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	795 215,54 €	742 745,98 €	1 019 359,46 €

Finances – exercice 2025

Budget primitif 2025

Budget primitif 2025

▶ Investissement

Codes	Libellés	CA 2024	BP 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	266 012,04 €	409 201,49 €	366 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 685,78 €	4 000,00 €	9 000,00 €
	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
45	Opération compte de tiers -ZFE	185 812,80 €	300 000,00 €	284 000,00 €
	Total dépenses réelles d'investissement	454 510,62 €	713 201,49 €	659 000,00 €
13	Reprise sur subvention équipement			
001	Déficit investissement reporté	- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre entre sections	45 860,50 €	46 700,00 €	27 360,50 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 371,12 €	759 901,49 €	686 360,50 €
10	FCTVA + excédent fonctionnement capitalisé	7 518,24 €	7 500,00 €	13 620,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	114 000,00 €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €
45	Comptabilité distincte rattachée (Op. ZFEm)	173 212,00 €	358 348,60 €	410 104,00 €
	Total recettes réelles d'investissement	180 730,24 €	365 848,60 €	537 724,00 €
21	Virement de la section Fonctionnement	- €	40 770,98 €	68 901,46 €
40	Opérations d'ordre entre sections	114 269,83 €	121 000,00 €	136 000,00 €
001	Solde d'investissement reporté	232 281,91 €	232 281,91 €	26 910,86 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	527 281,98 €	759 901,49 €	769 536,32 €

Vote du budget 2025

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

• **VOTER** le budget primitif 2025 par chapitre.

Fongibilité des crédits

- Définition d'une politique de fongibilité : autorisation de mouvements de crédits entre chapitre
 - Hors dépenses de personnel
 - Dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections



Fongibilité des crédits

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- AUTORISER le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) du budget 2025;
- AUTORISER le Président à signer tout document s'y rapportant.

VIE DU SYNDICAT

Ressources humaines

Protection sociale complémentaire

Ressources humaines

Protection sociale complémentaire des agents

Rappel du cadre légal

→ Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 participation mensuelle minimale obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire



Métropole Savoie répond déjà à cette obligation avec une participation à la complémentaire santé qui correspond au minimum imposé de 15€ par agent

→ L 827-7 du Code général de la fonction publique : les centres de gestion ont l'obligation de conclure des conventions de participation



Lancement d'une procédure de mise en concurrence par le CdG 73 pour le compte des collectivités afin de conclure une convention de participation sur le risque « Santé »

A l'issue de cette procédure de consultation, Métropole Savoie conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation

Protection sociale complémentaire des agents

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- POURSUIVRE la démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »;
- MANDATER le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »;
- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg73 par délibération, après une nouvelle délibération du comité syndical.

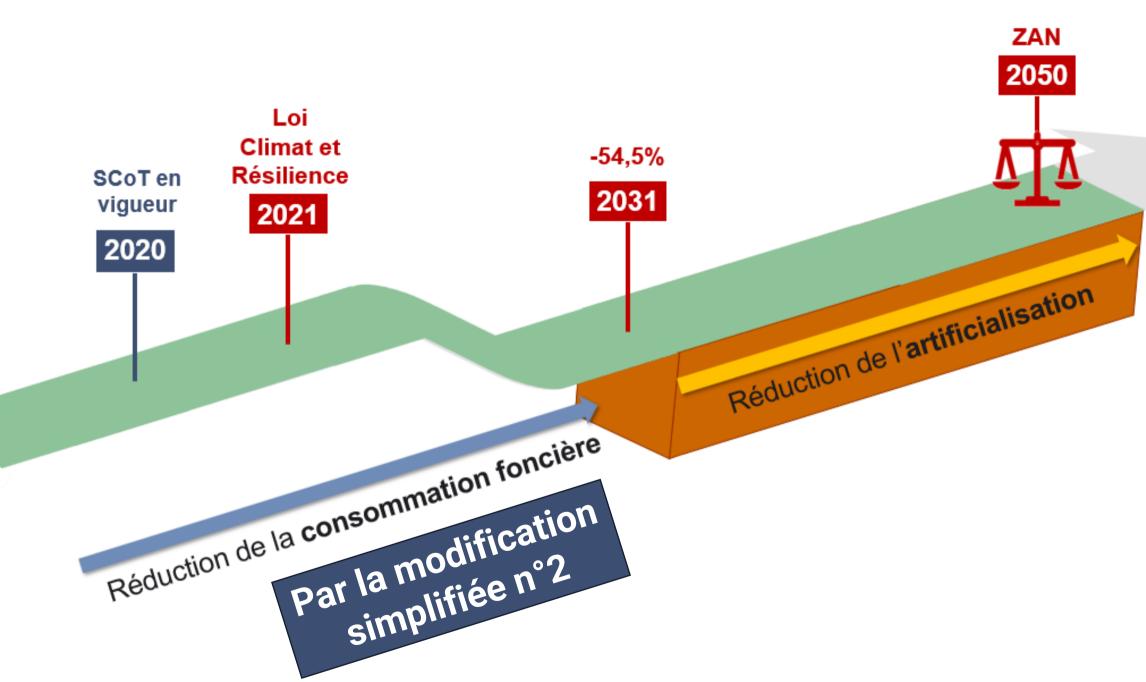
VIE DU SYNDICAT

Modification simplifiée n°2 du SCoT

Définition des modalités de concertation

Objectifs poursuivis

- Répondre aux obligations de la loi Climat - Résilience
- Fixer la trajectoire de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2021-2031



29 mars 2025

Modification simplifiée n°2 du SCoT

Définition des modalités de concertation

Mise à disposition du dossier

- Contenu : objectifs de la modification simplifiée, état d'avancement de la procédure et cahier de contributions
- Consultation : site internet de Métropole Savoie et au siège de Métropole Savoie aux heures d'ouverture au public.

Organisation de réunions publiques

- Format : visio conférence et présentiel sur le territoire de Métropole Savoie
- Information / Communication des dates
 - Site internet et réseaux sociaux de Métropole Savoie
 - Sites internet des EPCI
 - Voie de presse

- Modalités de réception des contributions
 - Par courrier à l'adresse postale de Métropole Savoie – 25 rue Jean Pellerin, 73000 Chambéry
 - Par courrier électronique à l'adresse <u>urba@metropole-</u> savoie.com

29 mars 2025

Modification simplifiée n°2 du SCoT

Définition des modalités de concertation

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- APPROUVER les objectifs poursuivis par la modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie ;
- APPROUVER les modalités de concertation.

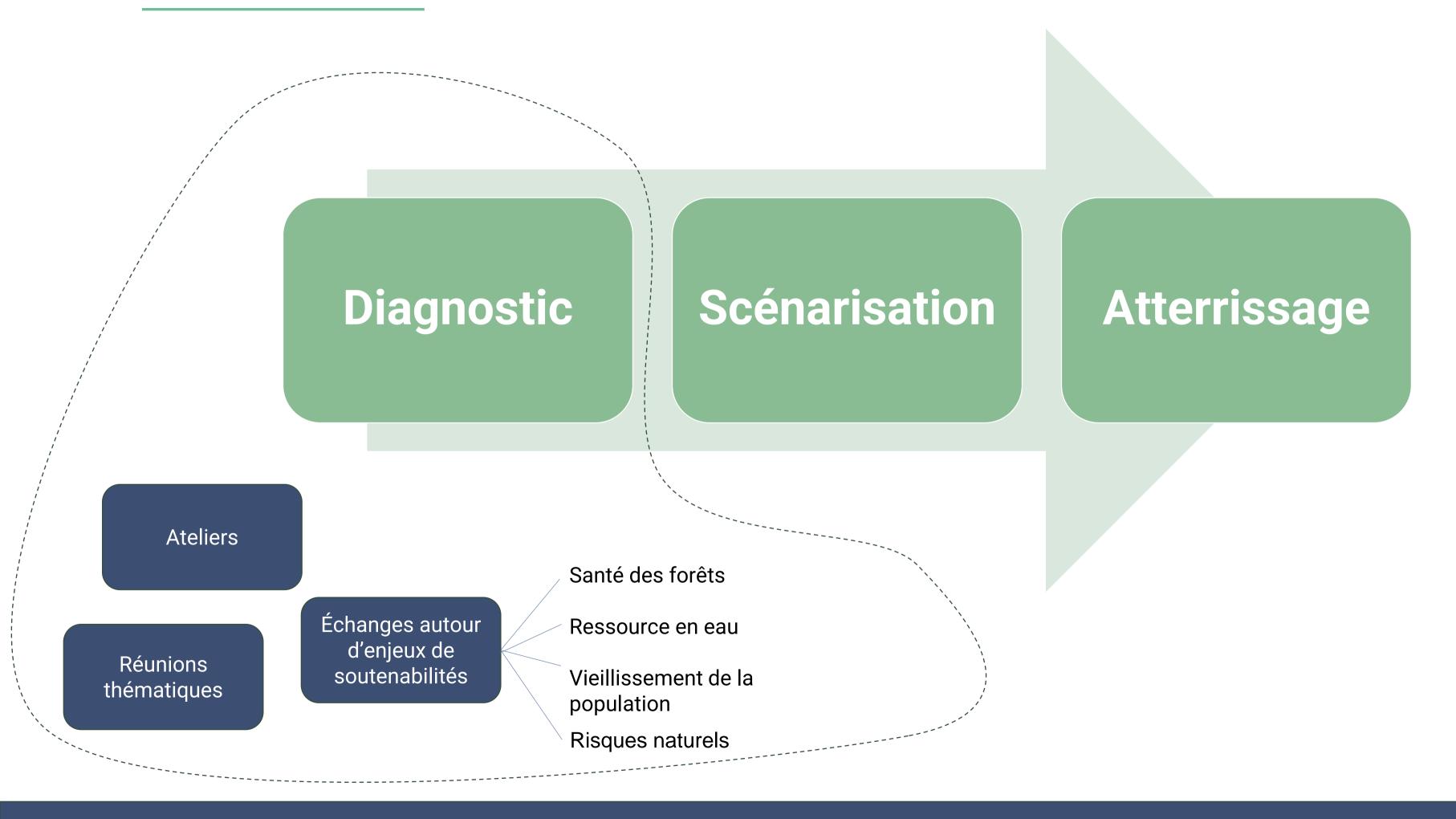
URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Etude prospective : « Métropole Savoie 2050 : les chemins des soutenabilités »

Florence Marchon, Directrice du Pôle Alpin Risques Naturels

Enjeux des risques dans un contexte d'adaptation au changement climatique

Étude soutenabilités



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RISQUES NATURELS

Mars 2025



Le PARN



Une structure d'interface Science-Décision-Action pour accompagner les territoires alpins dans la gestion intégrée des risques naturels :

- Depuis 1988, **30 ans de mobilisation** des scientifiques au service des collectivités application locale des connaissances
- 9 membres historiques = ressource et pilotage



















- Un réseau d'acteurs scientifiques, opérationnels et décisionnaires
- un CST mobilisé pour répondre à des questions émanant du réseau : 18 membres, personnes physiques
- Un cadre d'intervention multi-échelle : local, régional, interrégional Massif des Alpes, national, européen SUERA

Animation du réseau des **TAGIRN**

Territoires Alpins de Gestion Intégrée des Risques Naturels

Animation du Réseau SDA

Science-Décision-Action pour la prévention des RN dans les Alpes ✓ Montage et accompagnement de projets de Recherche-action

✓ Rencontres multi-acteurs

Plateforme Alpes-Climat-Risques

Coopération territoriale

- ✓ Appui aux politiques publiques ✓ Interreg

 - **✓** SUERA







Le changement climatique
Des impacts systémiques, touchant :
l'environnement alpin
les aléas naturels
les enjeux socio-économiques
Stratégies d'adaptation
Messages à retenir









LE CHANGEMENT CLIMATIQUE dans les Alpes

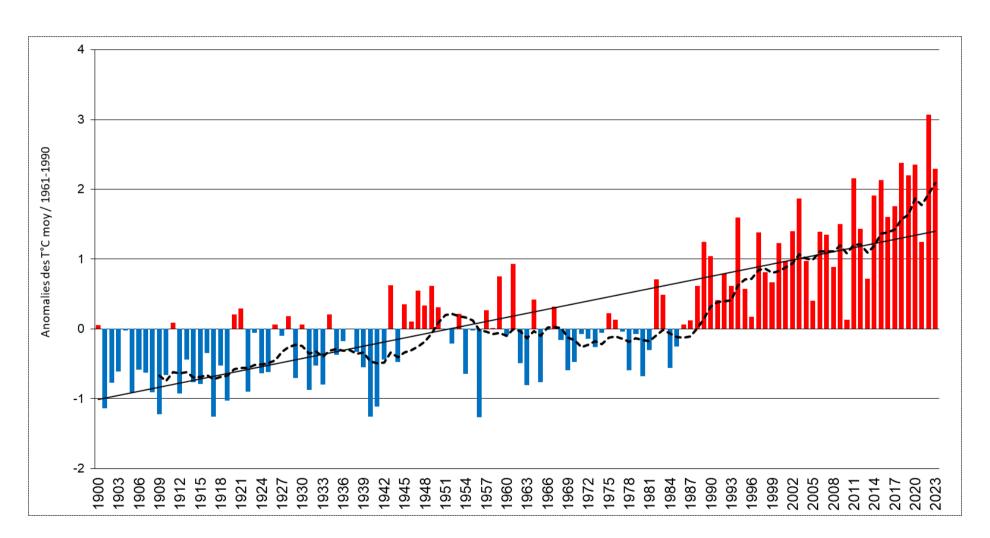


Observations

- Un réchauffement marqué dans les Alpes
 - Tendance entre 1900 et 2022 : +2,45°C
 - Occurrence accrue des fortes chaleurs estivales et canicules

Précipitations

- Hétérogénéité spatiale
- Augmentation en moyenne en hiver
- Diminution en moyenne en été
- Augmentation des pluies extrêmes



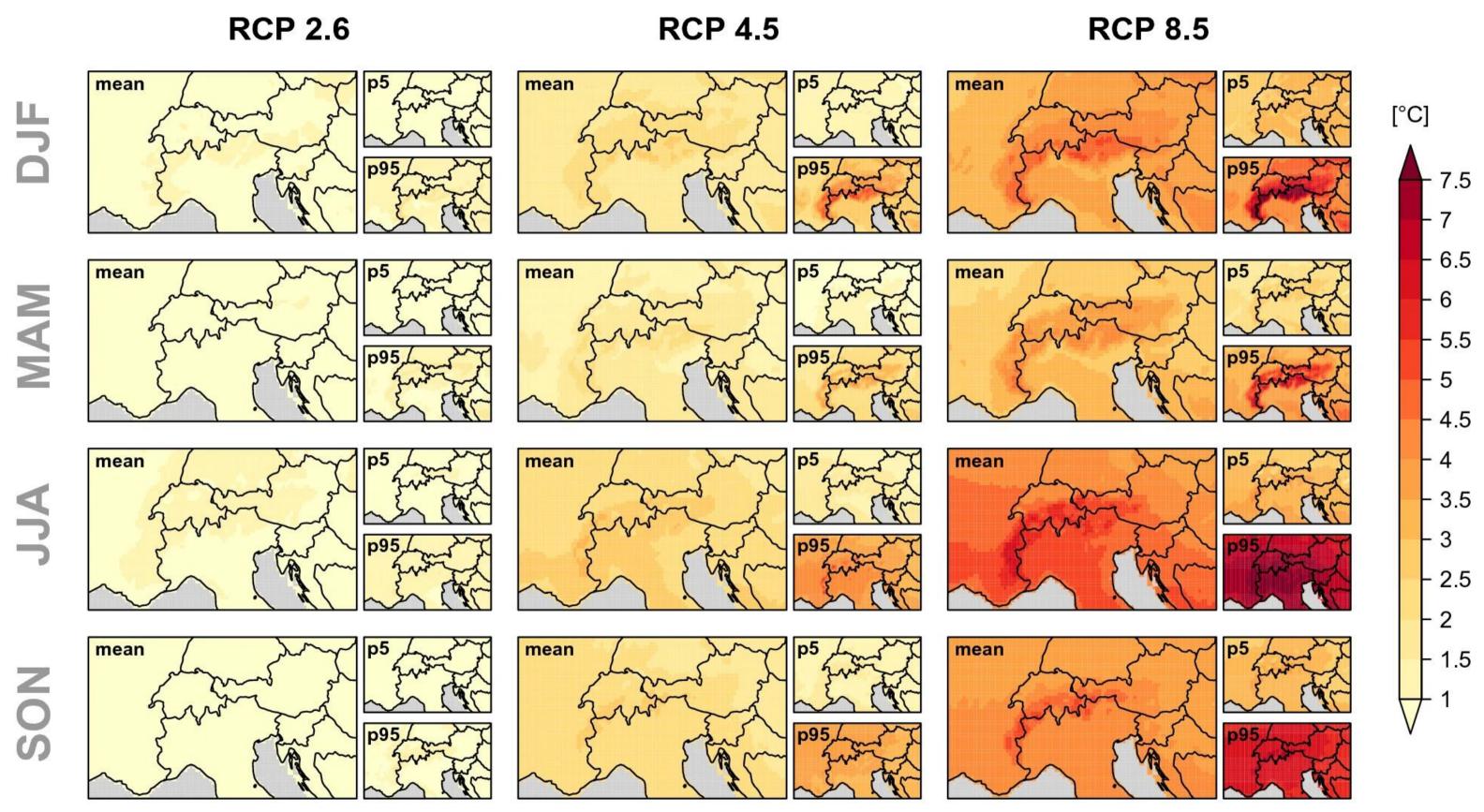


Écarts des températures moyennes annuelles (en °C) de 1900 à 2023 par rapport à la normale 1961-1990 dans les Alpes françaises





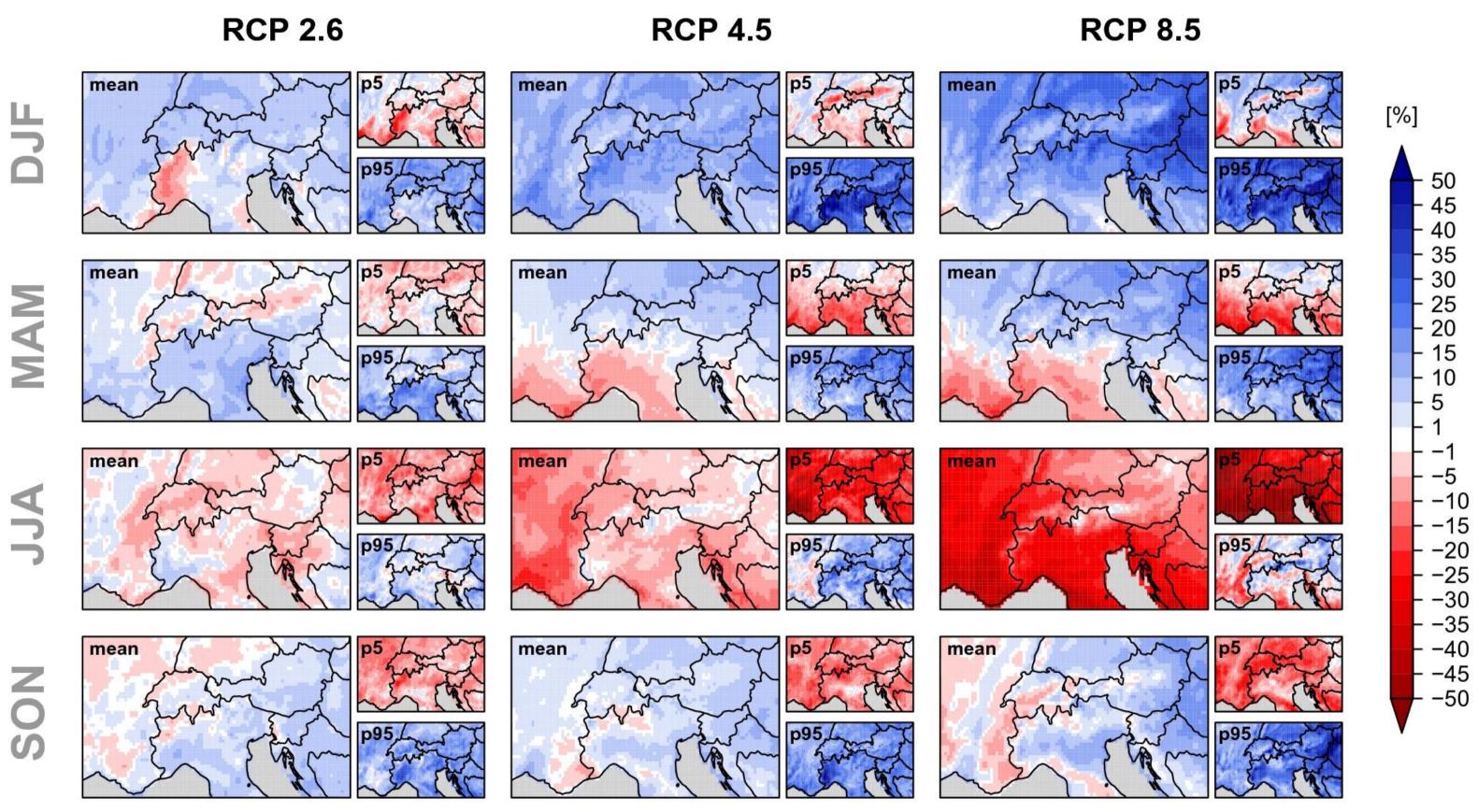
Projections



Evolution projetée de la température moyenne saisonnière [°C] entre 1981-2010 et 2070-2099.



Projections



Evolution projetée des précipitations saisonnières moyennes [%] entre 1981-2010 et 2070-2099.

DES IMPACTS SYSTEMIQUES



Facteurs météorologiques

Exposition

x Facteurs de

prédisposition

(sensibilité)

Évolution climatique en Auvergne-Rhône-Alpes

Augmentation des températures Augmentation en fréquence et en intensité des épisodes de fortes chaleurs

Recul de l'enneigement Baisse du nombre de jours de gel



Récurrence

Impacts sur les ressources et les infrastructures

Eau, air, faune, flore, sécheresse des sols, feux de forêt... Infrastructures

Impacts sur l'homme et ses activités économiques

Santé Risques naturels Industrie Tourisme
Agriculture – sylviculture
Aménagement du territoire

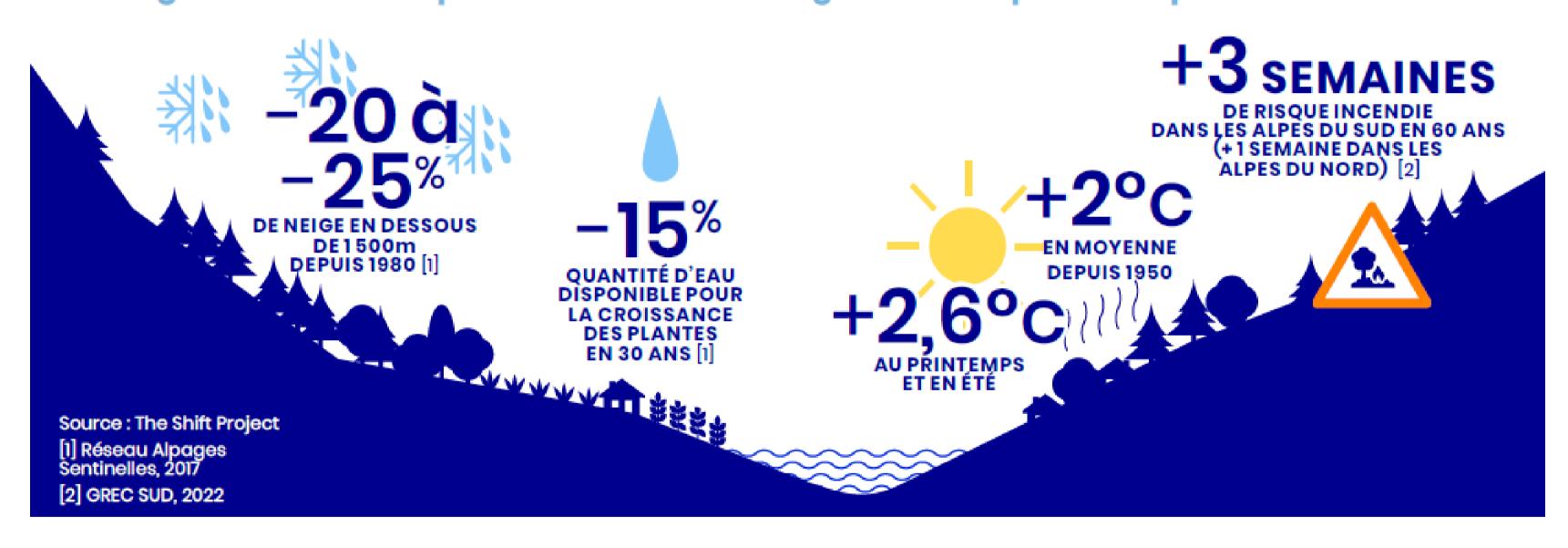
Chaine d'impacts

Source: AURA-EE





Un dérèglement climatique accéléré en montagne : l'exemple des Alpes

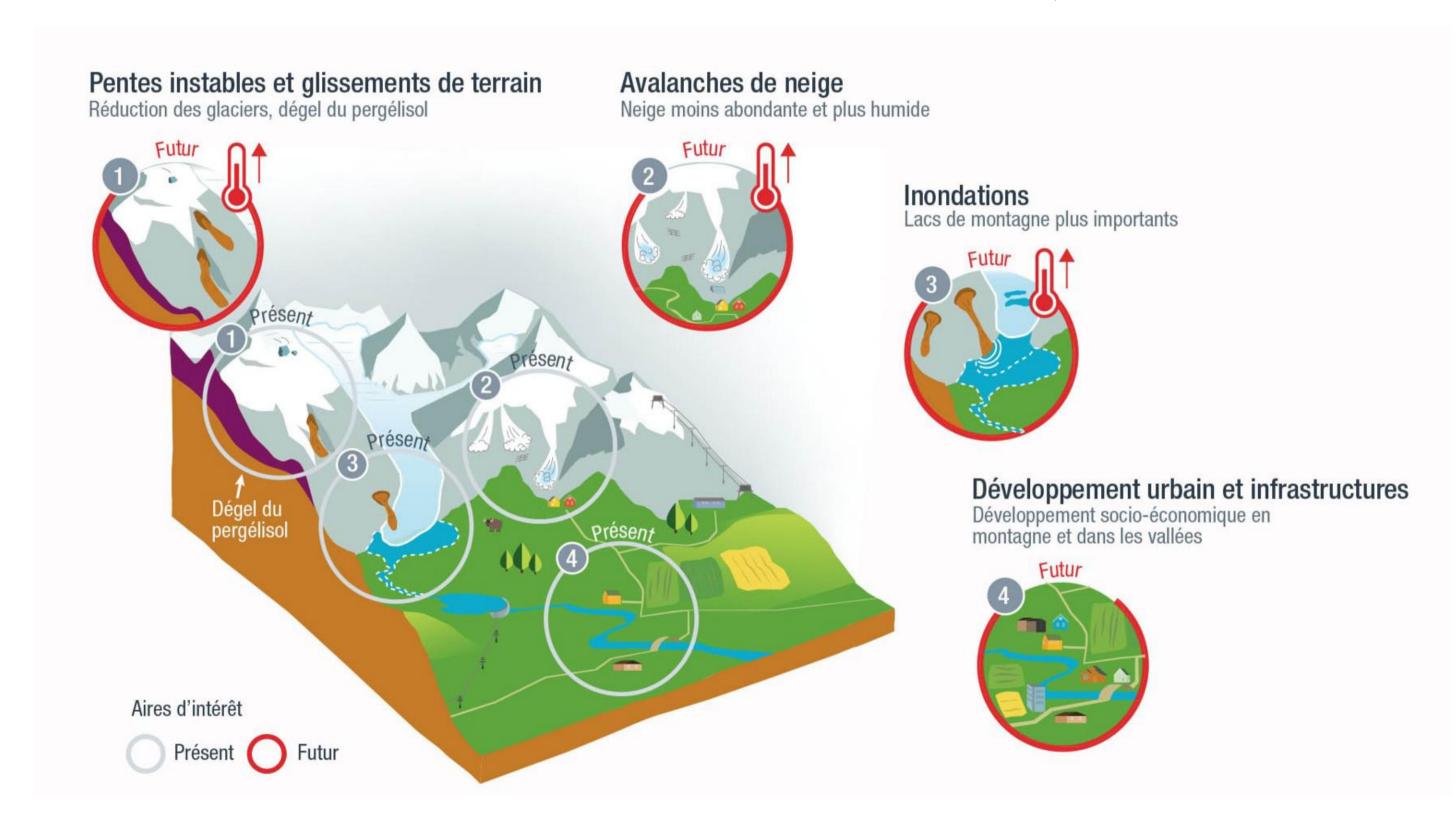






IMPACTS SUR LES ALEAS NATURELS



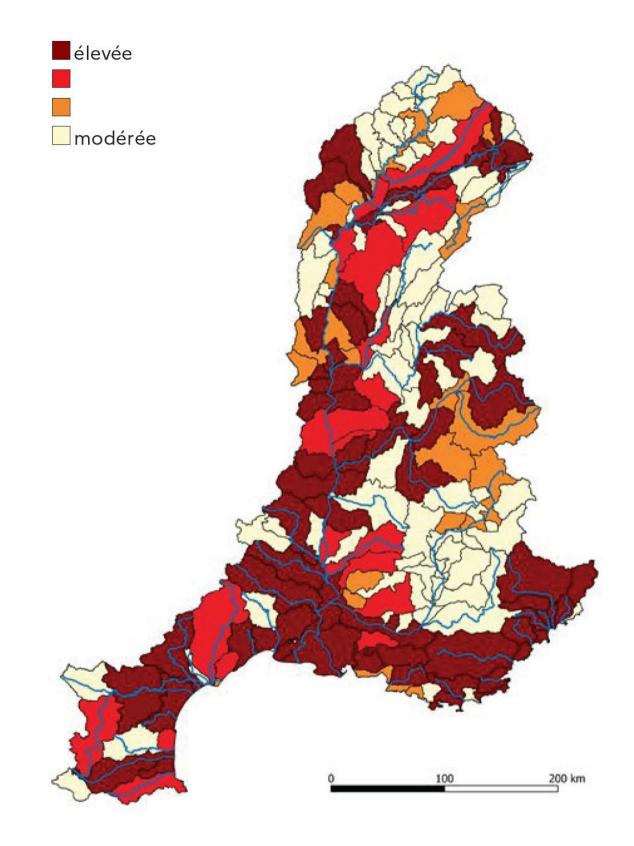


L'évolution prévue des risques en haute altitude, sous l'effet des modifications de la couverture neigeuse, des glaciers et du pergélisol, se superpose à l'évolution de l'exposition et de la vulnérabilité des individus, des communautés et des infrastructures de montagne (IPCC, 2019)





- Changements dans les régimes hydrologiques des bassins alpins
 - Avérés pour les régimes nivo-glaciaires
- Des étiages et des crues plus sévères
 - Sécheresses et canicules
 - Recrudescence des épisodes de pluie sur neige
- → Modification de l'aléa de référence ?



Vulnérabilité des territoires à l'enjeu d'amplification des risques naturels liés à l'eau (AERMC, 2024)





- Diminution du nombre et de la taille des avalanches
 - En raison des conditions d'enneigement plus rares à basse et moyenne altitude
- Evolution vers des avalanches avec plus de neige humide et moins d'aérosols
- Augmentation en intensité des grosses avalanches
 - Distances de propagation
 - Potentiel de destruction
- Ex. tempête Eleanor (jan. 2018)



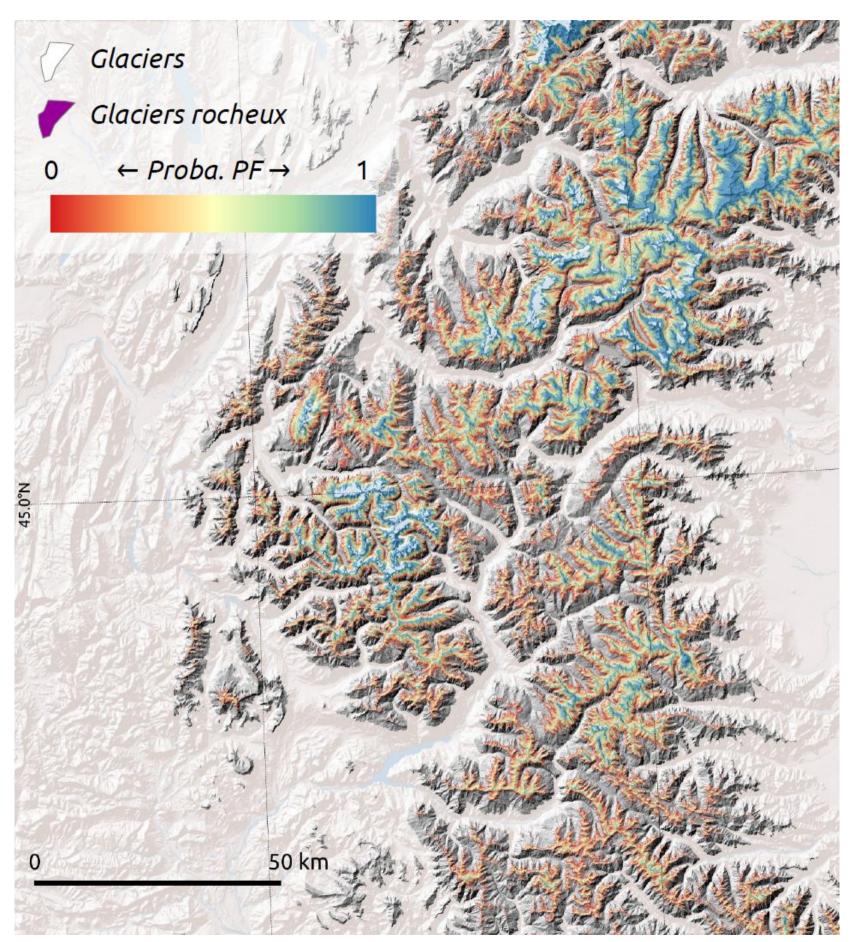






- Risques d'origine glaciaire
 - Chutes de séracs
 - Vidange de lacs et poches glaciaire
- Risques d'origine périglaciaire
 - Instabilités de terrain
 - Ecroulements
 - Glaciers rocheux
 - Fourniture sédimentaire aux torrents





Couverture glaciaire 2006-2009 d'après Gardent et al. 2015 Distribution potentielle du permafrost d'après Marcer et al. 2017

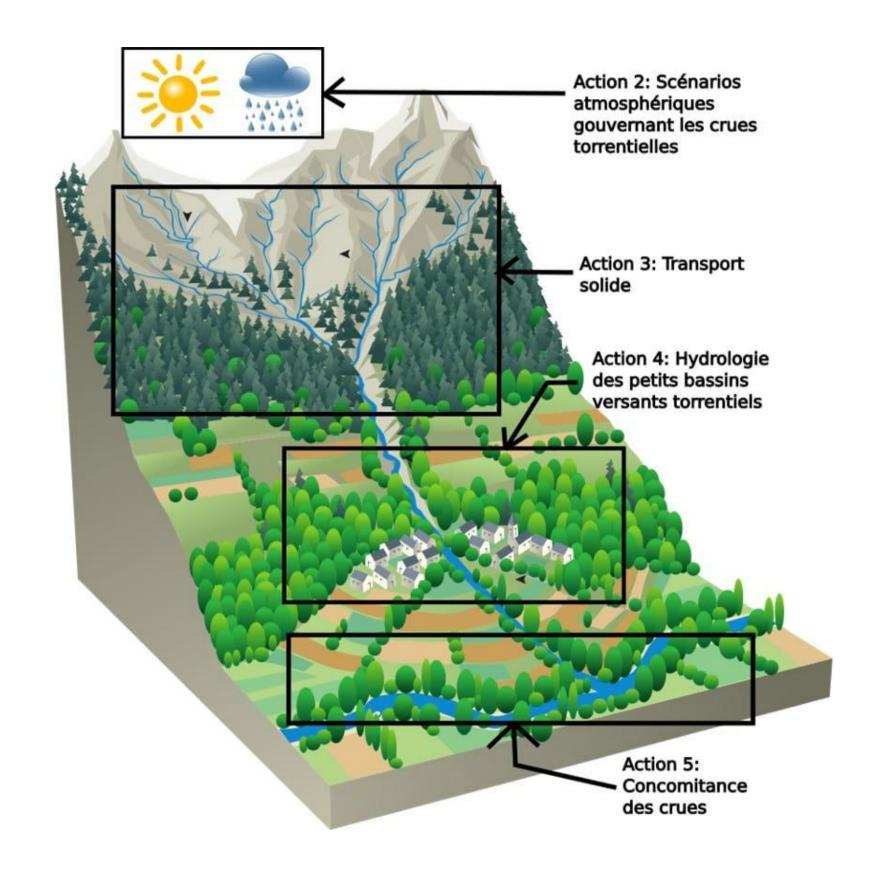


Modification des facteurs de déclenchement :

- Augmentation des pluies intenses
- Augmentation des stocks de matériaux mobilisables, surtout en zones périglaciaires
- Ex. Tempête Alex



Crue dans la vallée de la Roya suite à la tempête Alex. Source : Cerema







Eboulements et chutes de blocs

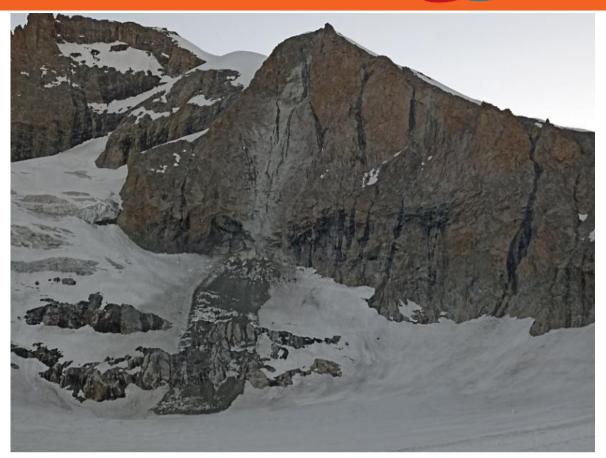
- Augmentation marquée en haute montagne
- Augmentation avérée dans certains secteurs (38, 73)

Glissements de terrain superficiels

- Erosivité accrue (pluie, fonte du manteau neigeux)
- Pluie sur neige

Glissements profonds

• Des réactivations, mais pas de tendance

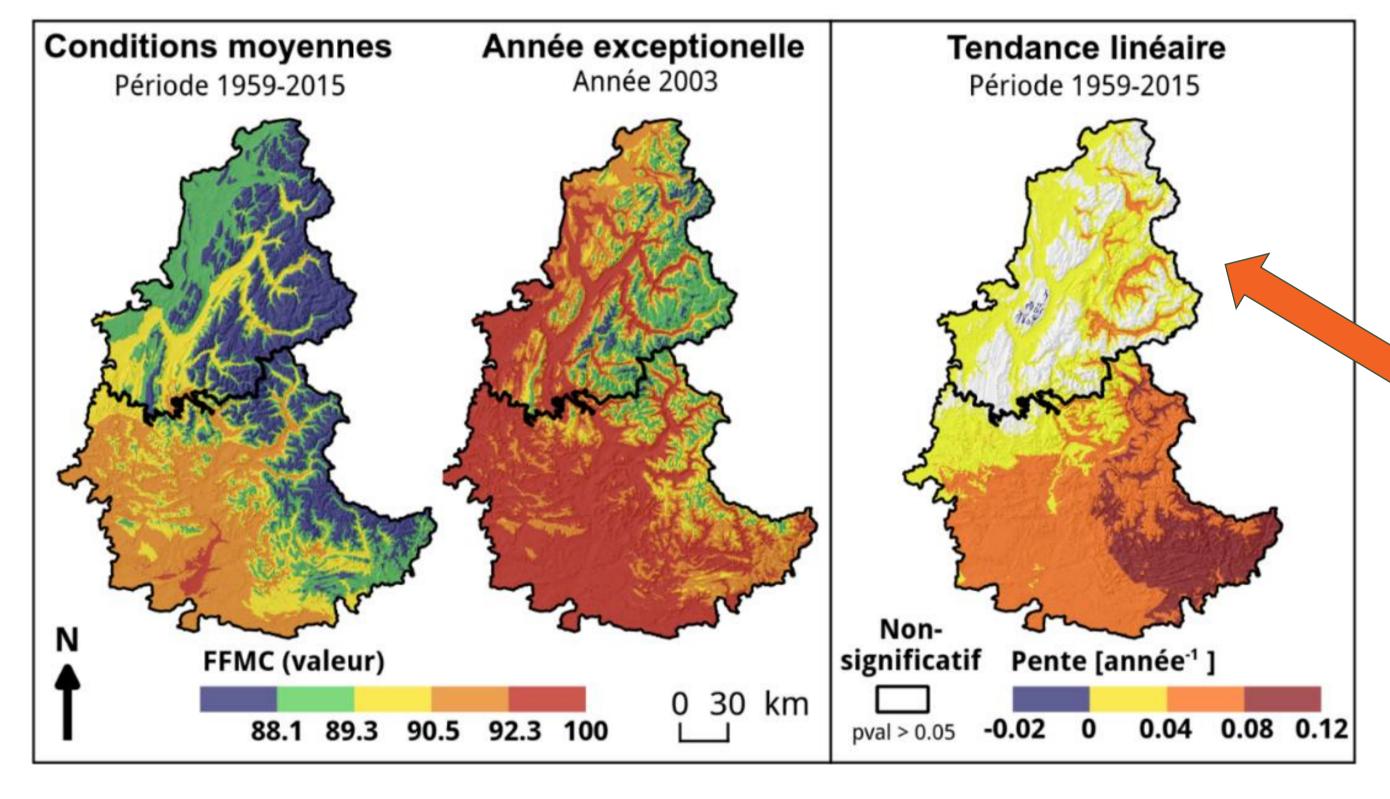


Ecroulement arête sud du Rateau, juin 2023. Source : JM Vengeon



Eboulement de la Praz. Source : CD73





Observations

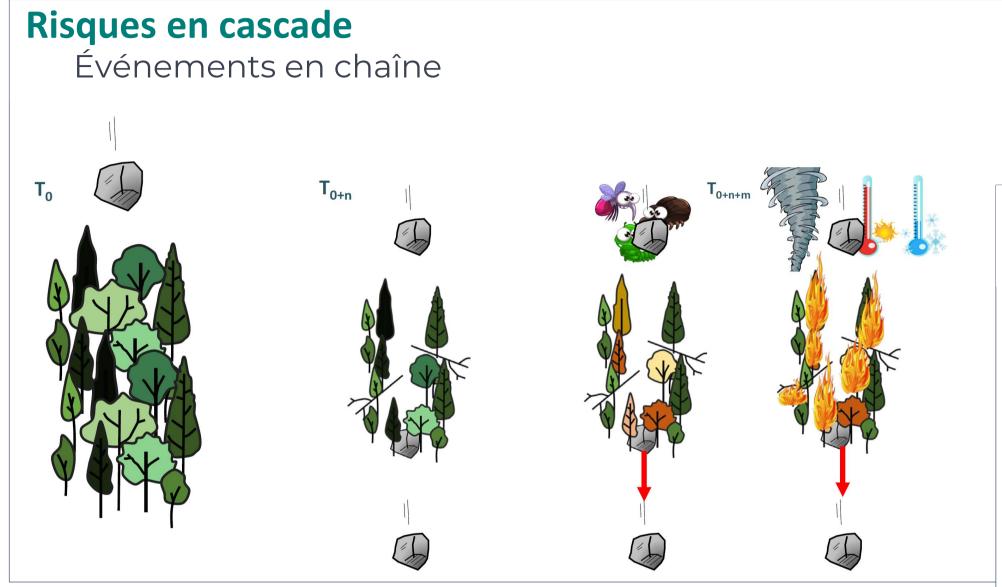
- Fréquence accrue
- Progression vers le nord du massif alpin
- Progression en altitude
 - Vallées sèches Alpes du Nord

Evolution spatio-temporelle de l'aléa feu-météo (1959-2015)

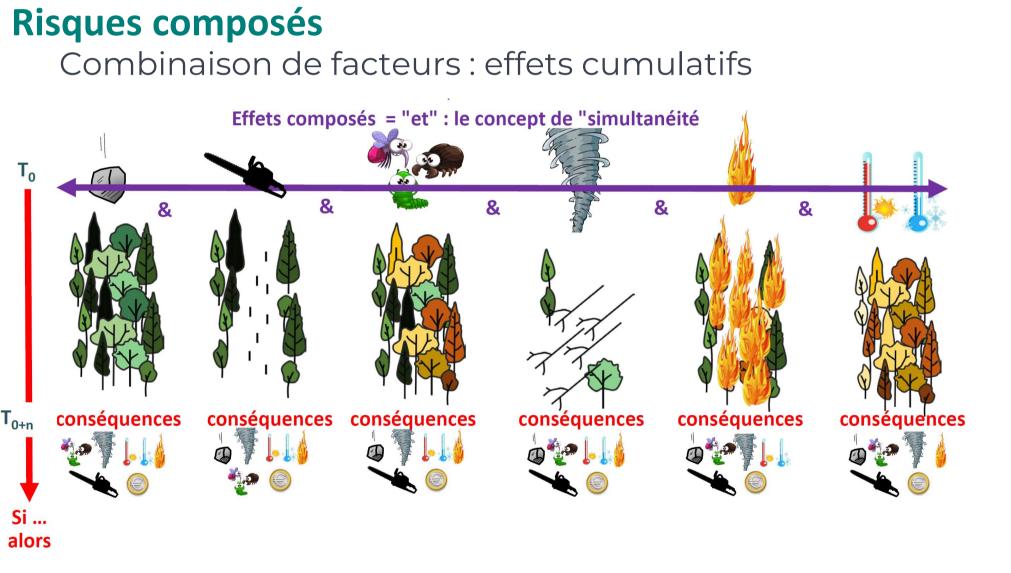




Exemple des forêts de protection



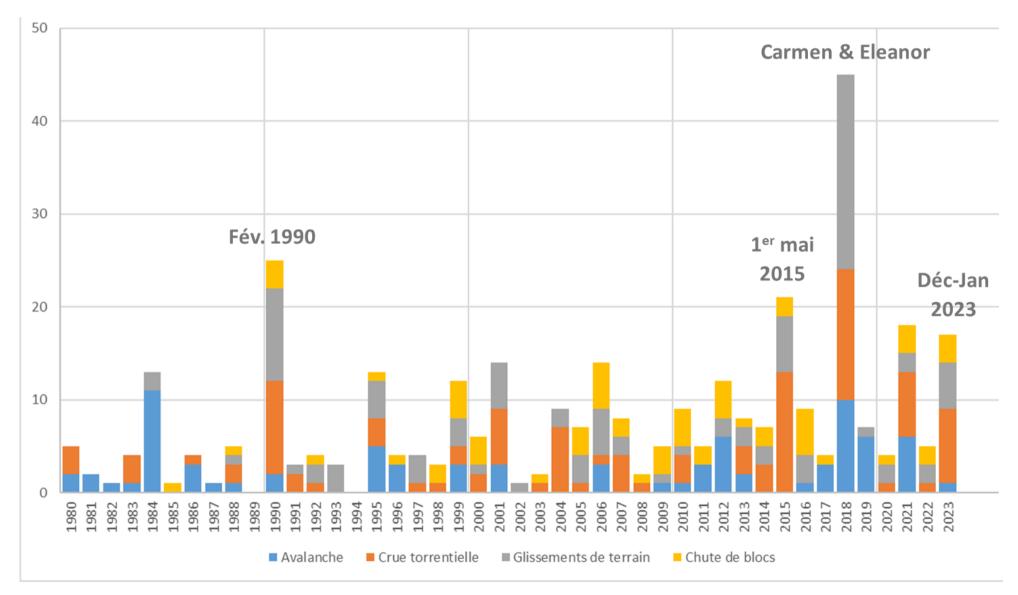
Source: INRAE (Berger, 2022)



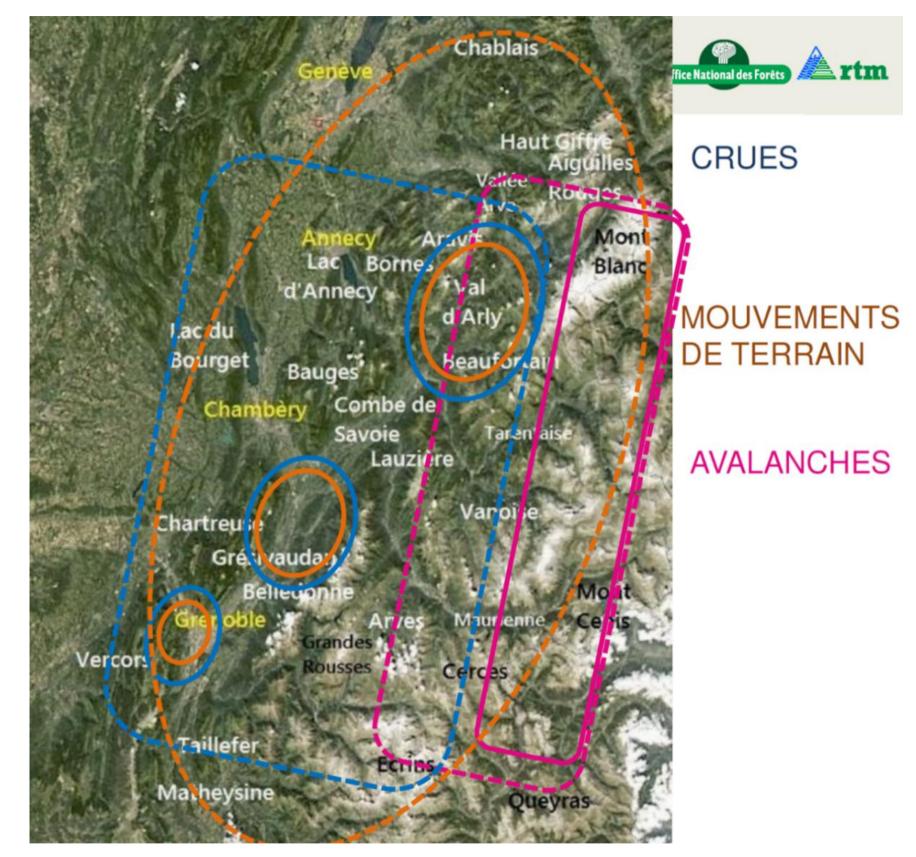




- Ex. événements de janvier 2018
- Ex. du bassin de l'Arly



Evénements répertoriés dans la BDRTM sur le bassin de l'Arly. Source : PARN, 2024 (projet X-RISK-CC)

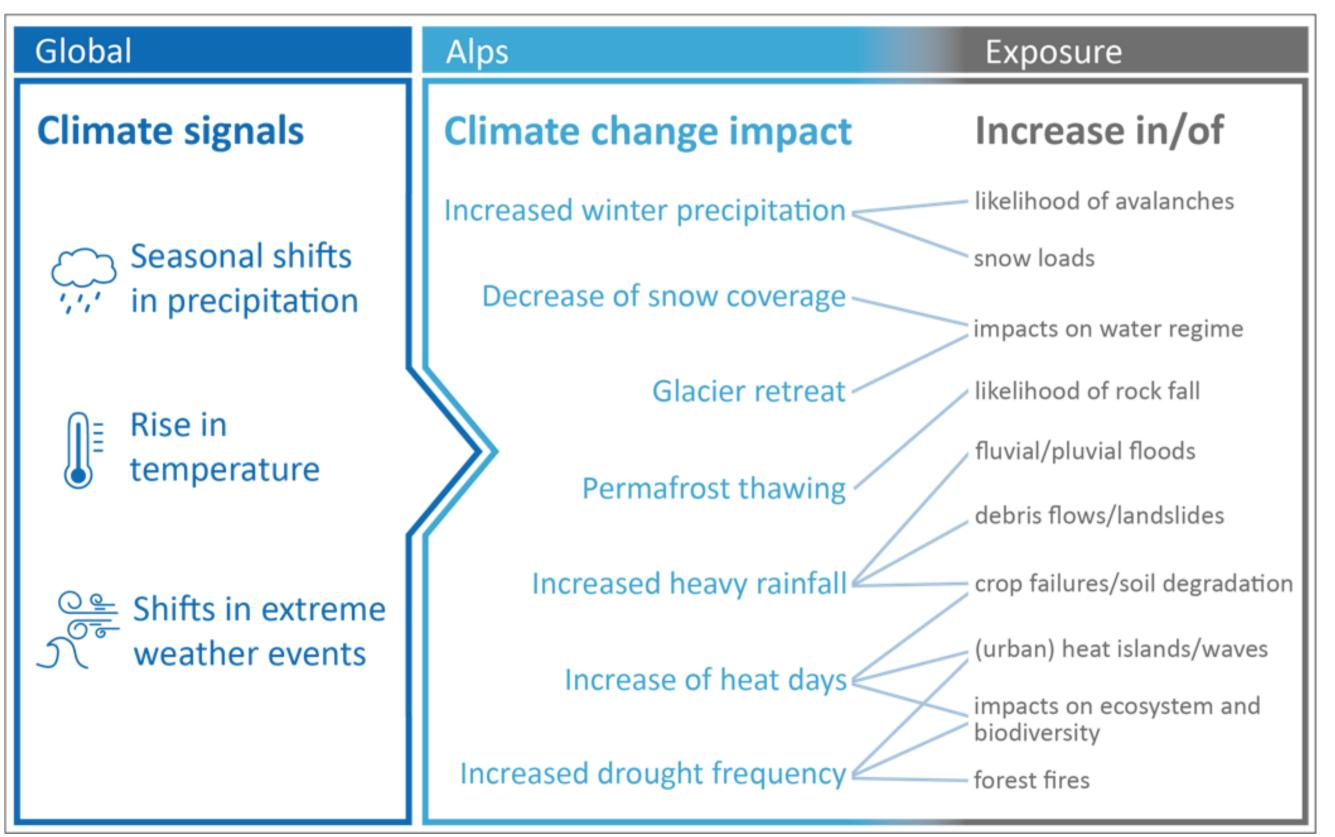


Phénomènes observés dans les Alpes françaises lors des événements de janvier 2018. Source : ONF-RTM Alpes du Nord



IMPACTS SUR LES ALEAS NATURELS





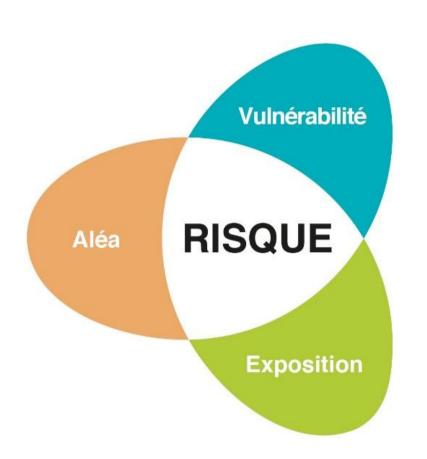


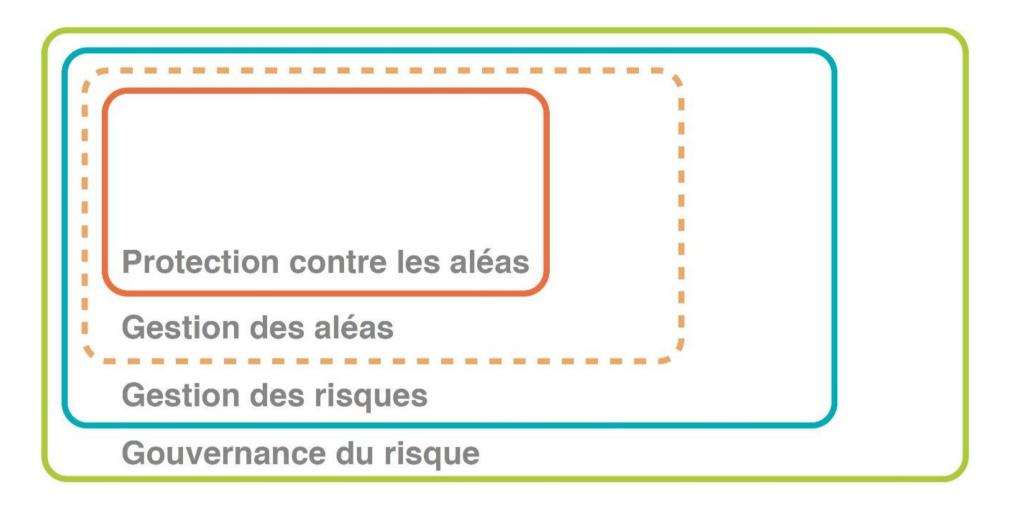
www.risknat.org



IMPACTS SUR LES ALEAS NATURELS









Source: Convention Alpine, RSA7 (2019)









IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES



Dommages:

- Dommages aux infrastructures touristiques de haute montagne (ROGP)
- Dommages aux infrastructures de fond de vallée (réseaux routier/ferré, bâti)

Coûts:

Augmentation de la sinistralité



Eboulement de la Praz le 27 août 2024 - ©Le DL /Thierry Guillot



IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES



Dommages:

- Dommages aux infrastructures touristiques de haute montagne (ROGP)
- Dommages aux infrastructures de fond de vallée (réseaux routier/ferré, bâti)

Coûts:

Augmentation de la sinistralité

Enjeux socio-économiques:

- Assurabilité des collectivités et des acteurs privés
- Accessibilité / Habitabilité des vallées alpines
- Risques et tourisme / Attractivité



La Bérarde le 22 juin 2024 - ©RTM



STRATEGIES D'ADAPTATION



Prévention

Sensibilisation des populations
Développement de la culture
et mémoire du risque
Anticipation et préparation
à la gestion des évènements

ÉVÉNEMENT DOMMAGEABLE



Actions cohérentes
et coordonnées
entre tous les acteurs
et intervenants de la gestion
de crise



Capitalisation d'expérience et analyse de points à améliorer et des points forts de la gestion de crise

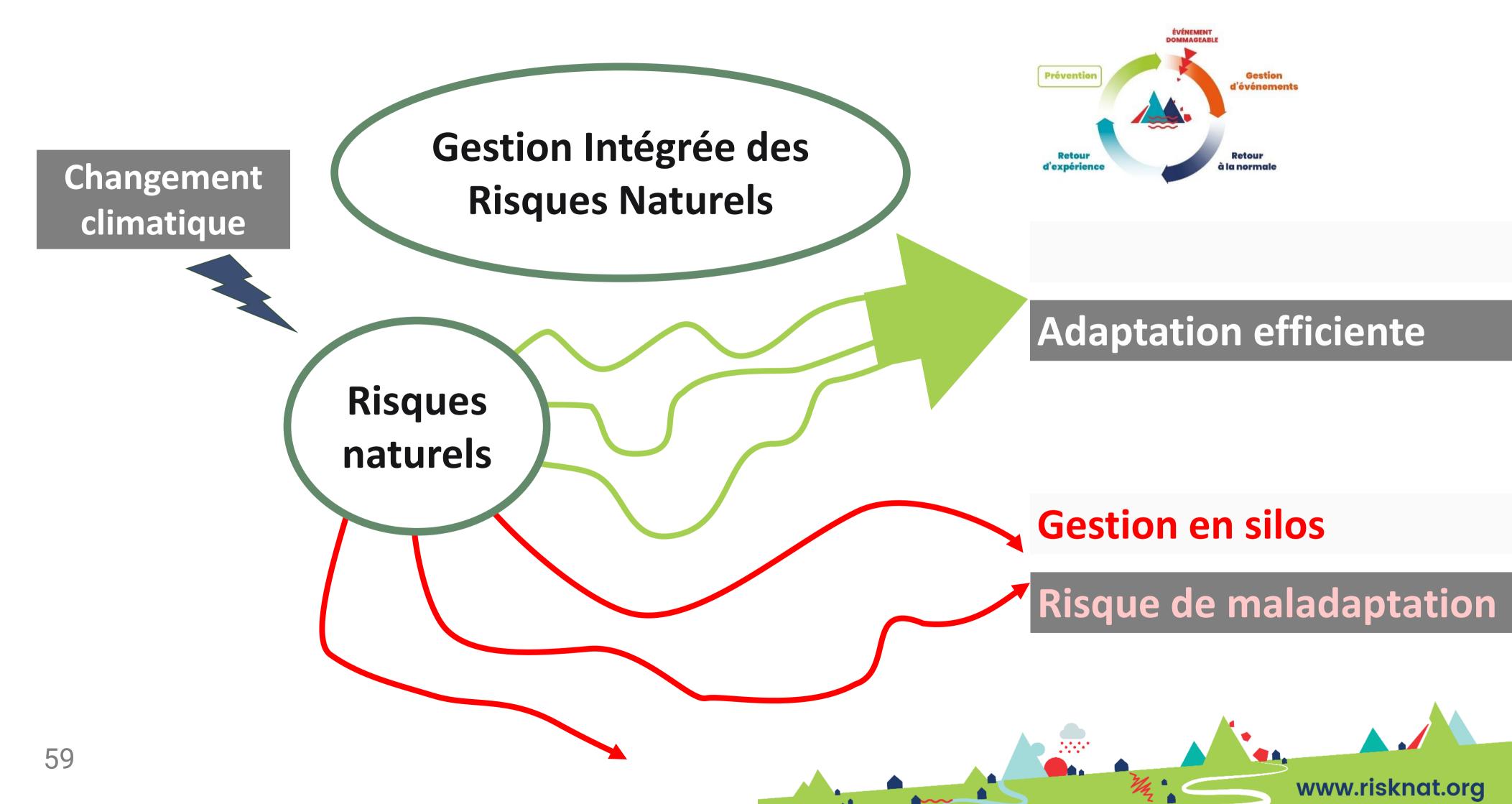
Retour à la normale

Mise en place d'actions permettant un retour à la normale le plus rapidement possible (ex. : réouverture d'une route)









A RETENIR



- Des impacts systémiques (effets composés et en cascades), qui nécessitent une approche globale, multirisque et territoriale
 - > Vers une Gestion Intégrée du Territoire (Risques, Eau, Forêt, Tourisme...)
- Des enjeux spécifiques au massif alpin :
 - Risques émergents (ROGP, incendie)
 - Accessibilité (JO 2030) et habitabilité
 - Risques et tourisme
- Une nécessaire révision des aléas de référence (PPR)
 - Corolaire: se préparer à la gestion de crise (PCS) et post-crise





Merci pour votre attention



























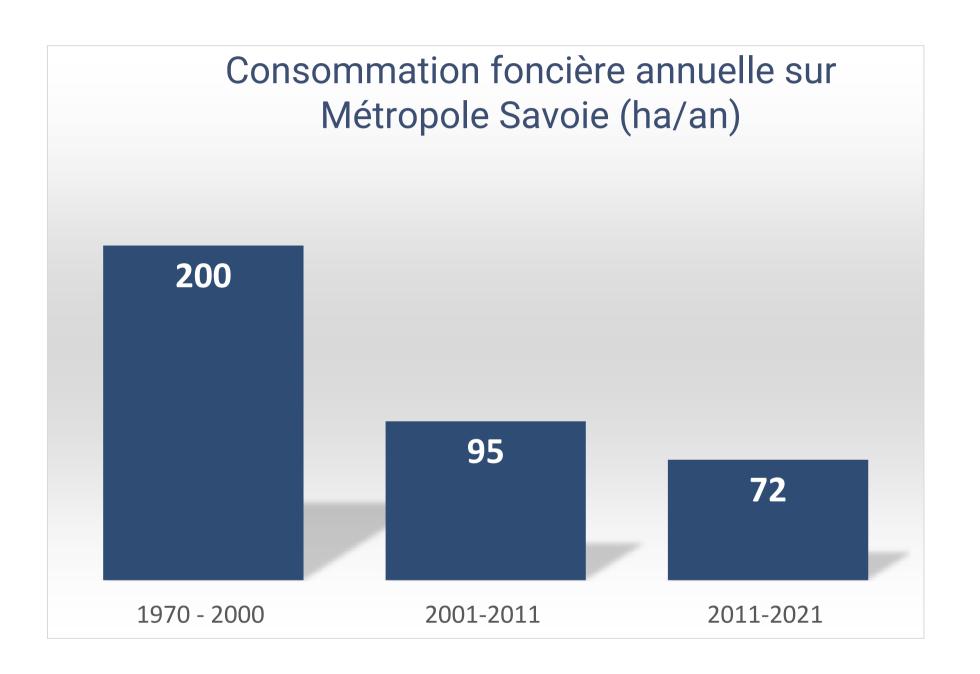
URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Trajectoire adaptée au territoire de Métropole Savoie : orientations du scénario « base de travail »

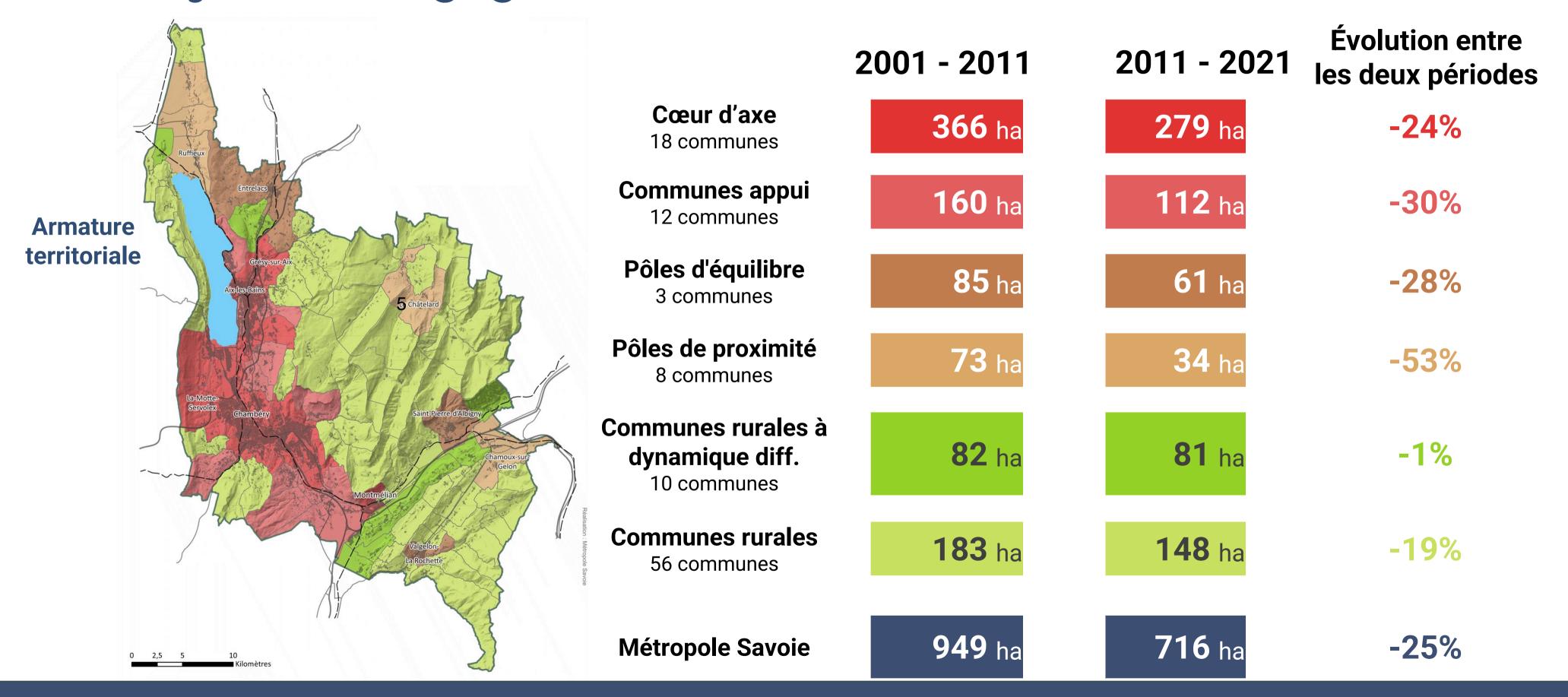


Trajectoire engagée sur Métropole Savoie

▶ Une réduction par décennie de 53% puis de 25%



Trajectoire engagée selon l'armature territoriale



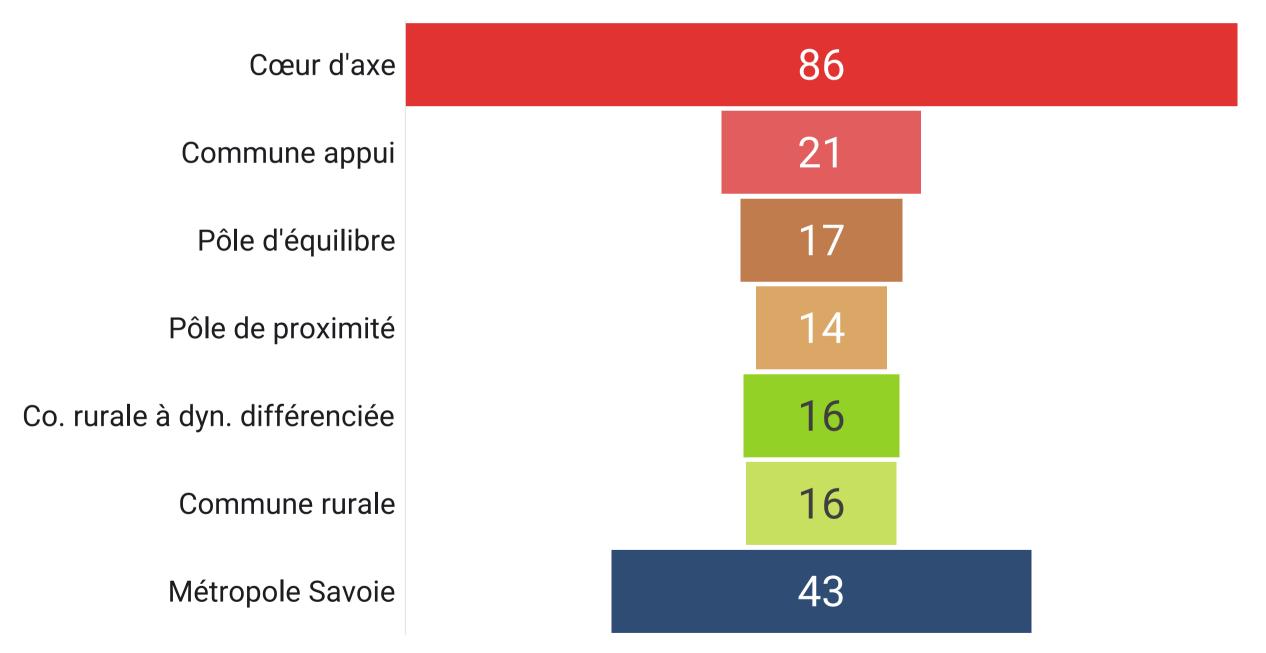
Trajectoire engagée en matière de logements

	2	2011 - 2021		Évolution par	r rapport à 2	2001-2011
	Consommation foncière estimée	Nouveaux logements	M²/ nouveau logement	Consommation foncière	Nouveaux logements	M²/ nouveau logement
Cœur d'axe 18 communes	181 ha	15 515 lgt	116 m²/lgt	-36%	+29%	-55%
Communes appui 12 communes	79 ha	1 623 lgt	486 m ² /lgt	-36%	-20%	-20%
Pôles d'équilibre 3 communes	44 ha	728 lgt	599 m²/lgt	-32%	-42%	16%
Pôles de proximité 8 communes	22 ha	294 lgt	740 m²/lgt	-53 %	-56%	6%
Communes rurales à dynamique diff. 10 communes	38 ha	618 lgt	621 m²/lgt	-24%	-23%	-1%
Communes rurales 56 communes	109 ha	1 694 lgt	645 m²/lgt	-25%	-26%	0%
Métropole Savoie	473 ha	20 472 lgt	231 m²/lgt	-34%	+7%	-38%



Approche de la densité en matière d'habitat

Densité moyenne (logement/ha) sur 2011-2021



Sources : Occupation du Sol Métropole Savoie, SITADEL

Objectifs du SCoT en vigueur

40 lgt/ha

30 lgt/ha

25-30 lgt/ha

20-25 lgt/ha

15-20 lgt/ha

14-18 lgt/ha

Rappel des attentes de réduction de la consommation foncière



urbain et gestion économe de l'espace

Une consommation estimée de **716 ha** sur Métropole Savoie pour la période 2011-2021

Réduction de 50% de la consommation d'ENAF par rapport à 2011-2021

-54,5% avec les PENE (projet d'envergure nationale ou européenne)

Territorialisation à opérer

≈ **326 ha** de consommation possible pour la période 2021-2031

Rappel du cadre de travail

- Déclinaison appuyée sur le projet du SCoT approuvé le 8 février 2020
- Mutualisation des PAE identifiés comme pôles préférentiels économiques du SCoT
- Mutualisation des projets d'équipements structurants relatifs à l'armature mobilité du SCoT.
- Actionner les différents leviers en faveur de la sobriété foncière : densification de l'enveloppe urbanisée, formes urbaines, densité de logements.
- Définition de principes d'aménagements qualitatifs en réponse aux enjeux de fonctionnalité des sols.

Rappel des orientations

- Poursuivre l'ambition engagée dès 2005 en matière de sobriété foncière, tout en répondant au nouveau cadre législatif de manière raisonnable au regard des réductions déjà opérées
- S'appuyer sur les **tendances déjà à l'œuvre** lorsqu'elles sont plus favorables que les orientations du SCoT en vigueur
- ▶ Renforcer l'effort sur les 3 leviers
 (densification, compacité des formes urbaines, densité logement/ha) en adéquation avec le niveau d'armature

70

Une territorialisation à opérer

Rappel Climat Résilience -54,5% : ≈ 326 ha estimés pour 2021-2031

88% pour le tissu mixte (habitat/équipement/éco)

≈ **287 ha** pour 2021-2031

12% pour l'activité au sein des pôles préférentiels économiques

≈ **39 ha** pour 2021-2031

Méthodologie pour définir la trajectoire ZAN adaptée au territoire

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

≈ **326 ha** de consommation possible pour la période 2021-2031

Développement attendu selon l'armature : besoins en logements (SCoT en vigueur)

509 ha à 2031 / enveloppe de 287 ha au titre de Climat Résilience

Part de densification / renouvellement urbain / réhabilitation – logt vacant

Augmentation du volume de logements à produire dans le tissu existant

Compacité des formes urbaines

Evolution de la répartition des typologies d'habitat (individuel / intermédiaire / collectif)

Densité de logements

Evolution du nombre de logements/ha

73

Scénario « base de travail » : éléments opposables

SCoT en vigueur Proposition "base de travail" Densification / Densification / Besoin Besoin renouvellement Densité moy renouvellement Densité moy foncier à foncier à urbain 2031 urbain 2031 25-30 lgt/ha Pôles d'équilibres 25-30 lgt/ha 72 ha 40 ha 35% Pôles de proximité 27 ha 20-25 lgt/ha 47 ha 20-25 lgt/ha Part à intégrer mais pas Communes d'objectif rurales à 15-20 lqt/ha 15-20 lgt/ha 33 ha 41 ha chiffré dynamiques 20% différenciées Communes 101 ha 14-18 lgt/ha 14-18 lgt/ha 77 ha rurales Cœur d'axe **40** lgt/ha **55** lgt/ha 70% 50% **30** lgt/ha **30** lgt/ha 50% Communes appui

Scénario « base de travail » : réduction foncière à 2031

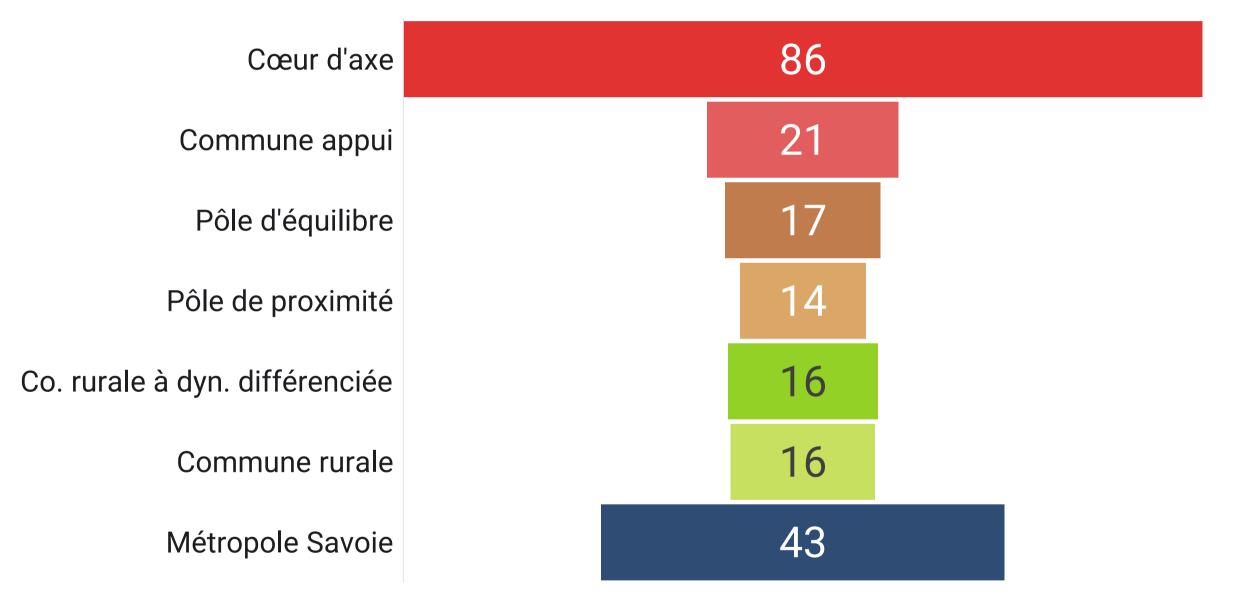
Proposition "base de travail" **SCoT** en vigueur Densification / Besoin renouvellement foncier à Densité moy urbain 2031 Pôles d'équilibres 25-30 logt/ha 72 ha Pôles de 20-25 logt/ha 47 ha proximité Part à intégrer Communes mais pas rurales à d'objectif chiffré 15-20 lgt/ha 41 ha dynamiques 509 ha différenciées Communes 14-18 lgt/ha 101 ha rurales 208 ha * Cœur d'axe **40** lgt/ha 50% **30** lgt/ha 40 ha * Communes appui (*) Chiffres non opposables

Densité moy	Densification / renouvellement urbain	Besoin foncier à 2031		
25-30 logt/ha	35%	40 ha		
20-25 logt/ha	33/6	27 ha	1	
15-20 lgt/ha	20%	33 ha		4
14-18 lgt/ha		77 ha		
55 lgt/ha	70%	91 ha *		
30 lgt/ha	50%	40 ha *		

(*) Chiffres non opposables

Mise en perspective de la densité en matière d'habitat

Densité moyenne (logement/ha) sur 2011-2021



Sources : Occupation du Sol Métropole Savoie, SITADEL

Objectifs du SCoT en vigueur

en vigueui
40 lgt/ha
30 lgt/ha
25-30 lgt/ha
20-25 lgt/ha
15-20 lgt/ha
14-18 lgt/ha

Proposition « base de travail »

de travaii »		
55 lgt/ha		
30 lgt/ha		
25-30 lgt/ha		
20-25 lgt/ha		
15-20 lgt/ha		

14-18 lgt/ha

Atterrissage de la trajectoire à l'échelle Métropole Savoie

Rappel Climat Résilience -54,5% : ≈ 326 ha estimés pour 2021-2031

Circulaire Etat + 20% : ≈ 65 ha

88% pour le tissu mixte (habitat/équipement/éco)

≈ **287 ha** pour 2021-2031

Scénario « base de travail »: 307 ha

Mutualisation des 12% pour l'activité au sein des PAE - pôles préférentiels économiques

≈ **39 ha** pour 2021-2031

Invariant : 39 ha

Mutualisation des projets mobilité intermodalité/haltes ferroviaire

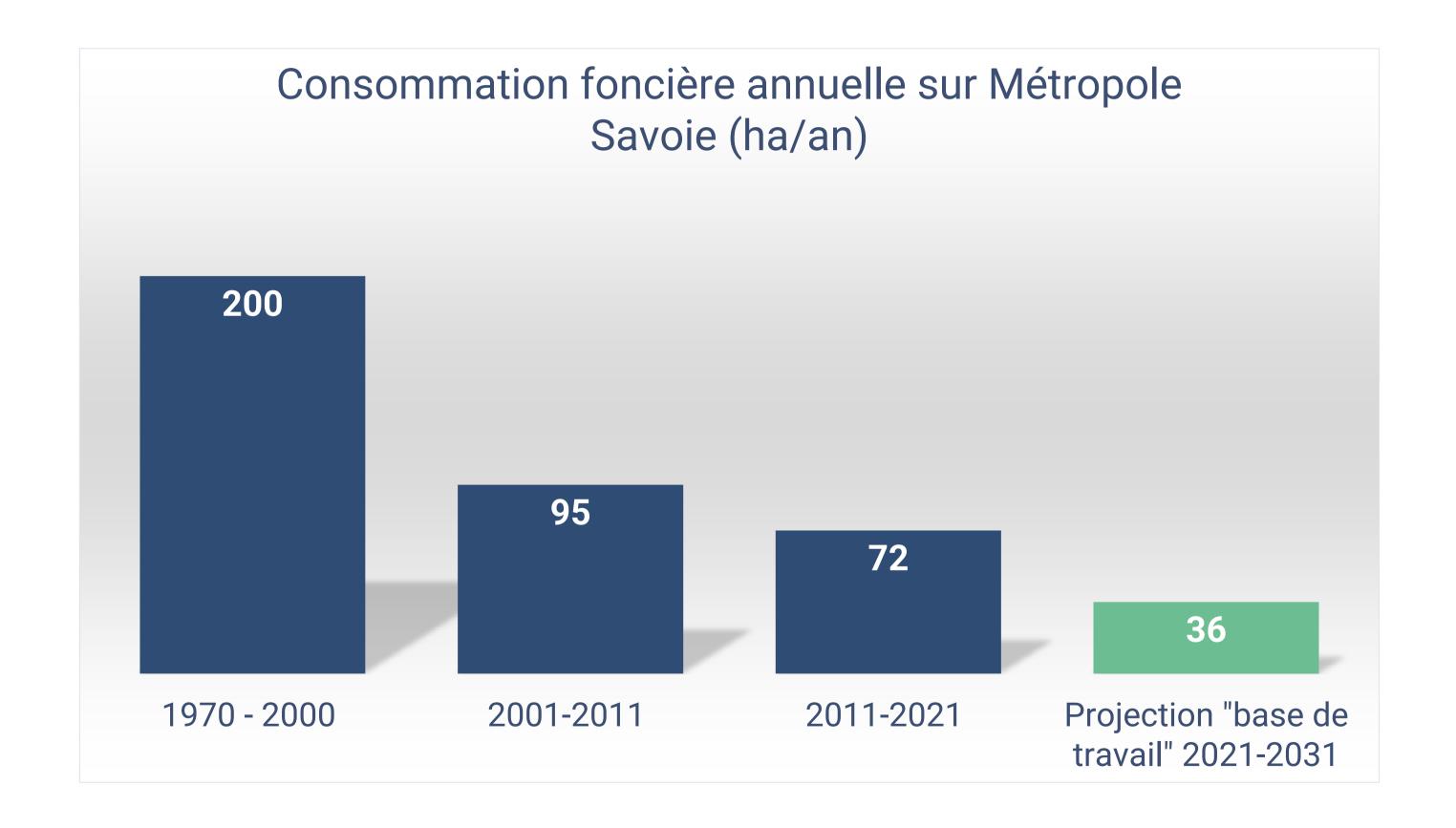
≈ **5 ha** pour 2021-2031

Invariant : 5 ha

Une enveloppe foncière de 351 ha soit une réduction de 51% / conso 2011-2021 estimée

Compléments pour garantie communale : 8,7 ha

Une enveloppe foncière de 360 ha Une réduction de 50% / conso 2011-2021 estimée



Calendrier

Principales étapes d'avancement

Pédagogie sur les enjeux ZAN / fonctionnalités des sols

Définition des modalités de répartition territoriale - Scénarios – trajectoire base de travail - approfondissement

Rédaction de la modification simplifiée du SCoT + évaluation environnementale



Procédure administrative

Bilan avis des PPA et de la mise à disposition du public

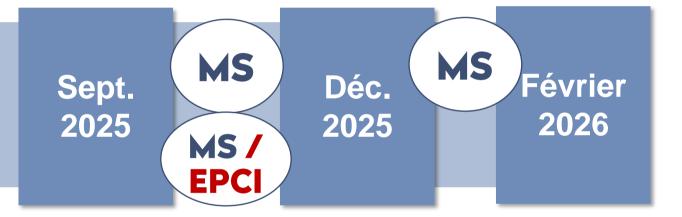


Méthode et cadre de travail de la trajectoire à 2031 → CS 29 nov et 14 déc. 2024

Principales étapes de <u>décisions</u> Propositions de trajectoire et déclinaison territoriale → CS 1er fév. 2025

Partage sur la trajectoire « base de travail » → CS 29 mars 2025

Finalisation de la modification simplifiée du SCoT → CS 24 juin 2025



Choix des adaptations → CS 13 déc. 2025 Approbation de la modification simplifiée

→ CS fév 2026

METROPOLE SAVOIE

INFORMATIONS DIVERSES

Etude Soutenabilités

Actualités

► Hackathon les 16 et 17 avril 2025
Espace François Mitterrand – Montmélian

+ d'infos : https://www.hackathonmetropolesavoie.com/

Conférence le 16 avril 2025
 Espace François Mitterrand - Montmélian
 « Soutenabilités et fonctionnalités des sols »
 Animé par Martin Vanier, géographe

▶ Synthèse du séminaire du 17 février 2025
Disponible sur : http://www.metropole-savoie.com/



Comités syndicaux

- ▷ 1^{er} février, 9h à Porte-de-Savoie, reconvoqué le 7 février à 13h
- ≥ 29 mars, 9h à Myans
- >24 juin, 18h (exceptionnellement mardi) lieu à définir
- ⊳11 octobre, 9h lieu à définir
- ⊳13 décembre, 9h lieu à définir